

États financiers consolidés

Groupe WSP Global Inc.

Exercice clos le 31 décembre 2023



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Groupe WSP Global Inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe WSP Global Inc. et de ses filiales (collectivement, la Société) aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022;
- les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022;
- les notes afférentes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Comptabilisation des produits des activités ordinaires – coûts estimatifs des contrats en régie à prix plafond et des contrats à forfait

Se référer à la note 2, Méthodes comptables significatives, à la note 4, Estimations comptables et jugements critiques, et à la note 7, Produits des activités ordinaires, des états financiers consolidés.

La Société comptabilise généralement ses produits progressivement, en utilisant une méthode fondée sur les intrants, à mesure qu'elle remplit ses obligations de prestation conformément aux modalités du contrat. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, une partie du total des produits des activités ordinaires de 14 437,2 M\$ a été tirée de contrats en régie à prix plafond et de contrats à forfait. Pour ces contrats, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés progressivement selon la méthode de l'avancement des travaux, selon laquelle le pourcentage des produits des activités ordinaires obtenus est estimé en utilisant une évaluation fondée sur les intrants qui repose généralement sur le ratio des coûts engagés sur le total des coûts estimatifs. La comptabilisation des produits des activités ordinaires et de l'excédent des coûts et profits prévus sur la facturation suppose l'estimation des coûts à engager pour terminer le projet.

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester la façon dont la direction a déterminé les coûts estimatifs pour un échantillon de contrats, en effectuant ce qui suit :
 - Obtenir et lire les contrats ainsi que leurs modifications, s'il y a lieu, pour comprendre leur portée et leurs principales modalités;
 - Évaluer l'identification, en temps opportun, des circonstances pouvant justifier de modifier le total des coûts estimatifs, notamment les contrats faisant l'objet de réclamations et les modifications de contrats:
 - Rencontrer le personnel d'exploitation de la Société pour évaluer le degré d'achèvement, les coûts estimatifs à engager et les facteurs ayant une incidence sur le temps requis et les coûts à engager pour terminer le projet;
 - Comparer la marge initiale attendue sur les contrats à la marge réelle;
 - Comparer les coûts engagés et les coûts estimatifs à engager pour terminer le projet au total des coûts estimatifs initial.



La direction examine régulièrement les coûts engagés depuis le début du projet et les coûts estimatifs à engager pour chaque projet afin de déterminer si le montant comptabilisé dans l'excédent des coûts et profits prévus sur la facturation reflète fidèlement le montant qui sera obtenu pour les projets.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison de de la part de jugement exercé par la direction pour déterminer les coûts estimatifs à engager pour terminer les projets, ce qui nous a mené à poser des jugements et à déployer des efforts dans l'application des procédures pour évaluer le total des coûts estimatifs, y compris l'appréciation des jugements posés par la direction au sujet de sa capacité à déterminer les coûts estimatifs à engager pour terminer un projet.

- Déterminer un coût total estimé attendu dérivé de la marge réalisée pour les contrats exécutés dans la même région et le comparer aux coûts totaux estimés.
- Tester, en se fondant sur des échantillons, les coûts engagés par rapport aux éléments probants.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.



L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Jean-François Lecours.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Montréal (Québec) Le 28 février 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A126402

(en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action)

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022
	\$	\$
Produits des activités ordinaires (note 7)	14 437,2	11 932,9
Coûts liés au personnel	8 047,1	6 679,9
Sous-consultants et coûts directs	3 540,2	2 975,7
Autres charges d'exploitation	980,4	794,0
Dotation aux amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation (note 17)	316,4	288,5
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles (note 18)	221,7	173,4
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles (note 19)	135,1	114,6
Dépréciation des actifs à long terme (notes 17 et 19)	87,1	21,6
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation (note 10)	105,0	115,5
Coûts de mise en place du système ERP (note 10)	81,0	49,9
Pertes (profits) de change	5,4	(5,3)
Quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises, déduction faite de l'impôt	(29,7)	(24,0)
Résultat avant charges de financement nettes et impôt	947,5	749,1
Charges de financement nettes (note 11)	202,6	161,6
Résultat avant impôt	744,9	587,5
Charge d'impôt sur le résultat (note 12)	191,9	152,8
Résultat net	553,0	434,7
Résultat net attribuable aux :		_
Actionnaires de Groupe WSP Global Inc.	550,0	431,8
Participations ne donnant pas le contrôle	3,0	2,9
	553,0	434,7
Résultat net de base par action attribuable aux actionnaires	4,41	3,59
Résultat net dilué par action attribuable aux actionnaires	4,40	3,58
Nombre moyen pondéré de base d'actions	124 603 768	120 400 365
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	124 951 544	120 709 390

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022
	\$	\$
Résultat net	553,0	434,7
Autres éléments du résultat global		
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net		
Écarts de change	(51,1)	179,8
Écarts de change sur les instruments financiers désignés en tant que couverture d'investissement net	4,2	(130,5)
(Perte) profit sur les instruments financiers désignés en tant que couverture de flux de trésorerie	(28,7)	37,0
Produit (charge) d'impôt sur les éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net	9,0	(9,8)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		
(Perte) gain actuariel sur les régimes de retraite	(11,0)	36,1
Écarts de change liés aux régimes de retraite	0,1	(0,1)
Produit (charge) d'impôt lié aux régimes de retraite	2,5	(8,3)
Total du résultat global pour l'exercice	478,0	538,9
Résultat global attribuable aux :		
Actionnaires de Groupe WSP Global Inc.	475,0	536,0
Participations ne donnant pas le contrôle	3,0	2,9
•	478,0	538,9

Aux 31 décembre	2023	2022
Actif	\$	\$
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 28)	378,0	495,6
Créances clients et autres créances (note 14)	2 726,4	2 625,8
Excédent des coûts et profits prévus sur la facturation (note 15)	1 911,6	1 626,2
Charges payées d'avance	239,4	138,9
Autres actifs financiers (note 16)	123,3	108,2
Actifs d'impôt exigible	38,4	39,5
	5 417,1	5 034,2
Actifs non courants		
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 17)	824,2	978,9
Immobilisations incorporelles (note 18)	1 104,1	1 102,6
Immobilisations corporelles (note 19)	435,3	398,9
Goodwill (note 20)	7 155,8	6 792,2
Actifs d'impôt différé (note 12)	429,3	351,3
Autres actifs (note 21)	217,3	183,6
	10 166,0	9 807,5
Total de l'actif	15 583,1	14 841,7
Passif		
Passifs courants		
Dettes d'exploitation et charges à payer (note 22)	2 738,2	2 736,4
Excédent de la facturation sur les coûts et profits prévus (note 15)	1 158,0	973,1
Passifs d'impôt exigible	171,0	260,4
Provisions (note 23)	134,9	152,2
Dividendes à payer aux actionnaires (note 27)	46,8	46,7
Partie courante des obligations locatives (note 17)	257,5	273,0
Partie courante de la dette à long terme (note 24)	204,2	173,4
	4 710,6	4 615,2
Passifs non courants		
Dette à long terme (note 24)	3 058,3	2 781,1
Obligations locatives (note 17)	744,6	856,8
Provisions (note 23)	399,3	288,9
Obligations au titre des prestations de retraite (note 9)	187,5	162,3
Passifs d'impôt différé (note 12)	149,4	128,3
	4 539,1	4 217,4
Total du passif	9 249,7	8 832,6
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Groupe WSP Global Inc.	6 328,9	6 006,0
Participations ne donnant pas le contrôle	4,5	3,1
Total des capitaux propres	6 333,4	6 009,1
Total du passif et des capitaux propres	15 583,1	14 841,7
Approuvé par le conseil d'administration,	·	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	inna Carriàra	administrat
(signé) Alexandre L'Heureux , administrateur (signé) Louis-Phili	ippe carriere ,	administrateur

Attribuables aux actionnaires de Groupe WSP Global Inc.

	Capital- actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total	Partici- pations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	4 784,4	212,4	959,5	49,7	6 006,0	3,1	6 009,1
Résultat global							
Résultat net	_	_	550,0	_	550,0	3,0	553,0
Autres éléments du résultat global	_	_	_	(75,0)	(75,0)	_	(75,0)
Total du résultat global	_	_	550,0	(75,0)	475,0	3,0	478,0
Actions ordinaires émises dans le cadre du RRD (note 25)	24,6	_	_	_	24,6	_	24,6
Exercice d'options sur actions (note 25)	6,3	(1,1)	_	_	5,2	_	5,2
Charge de rémunération fondée sur des actions	_	5,0	_	_	5,0	_	5,0
Dividendes déclarés aux actionnaires de Groupe WSP Global Inc.	_	_	(186,9)	_	(186,9)	_	(186,9)
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	_	_	_	_	_	(0,4)	(0,4)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	_	_	_	_	_	(1,2)	(1,2)
	30,9	3,9	(186,9)	_	(152,1)	(1,6)	(153,7)
Solde au 31 décembre 2023	4 815,3	216,3	1 322,6	(25,3)	6 328,9	4,5	6 333,4

Attribuables aux actionnaires de Groupe WSP Global Inc.

	ue or or	ipe war o	iouai iiic.			
Capital- actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total	Partici- pations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
3 801,2	208,3	709,5	(54,5)	4 664,5	0,7	4 665,2
_	_	431,8	_	431,8	2,9	434,7
_	_	_	104,2	104,2	_	104,2
_	_	431,8	104,2	536,0	2,9	538,9
445,9	_	_	_	445,9	_	445,9
446,1	_	_	_	446,1	_	446,1
89,2	_	_	_	89,2	_	89,2
2,0	(0,4)	_	_	1,6	_	1,6
_	4,5	_	_	4,5	_	4,5
_	_	(181,8)	_	(181,8)	_	(181,8)
_	_	_	_	_	(0.5)	(0,5)
983,2	4,1	(181,8)	_	805,5		805,0
4 784,4	212,4	959,5	49,7	6 006,0	3,1	6 009,1
	actions \$ 3 801,2	Capitalactions Surplus d'apport \$ \$ 3 801,2 208,3 — — — — — — 445,9 — 446,1 — 89,2 — 2,0 (0,4) — 4,5 — — 983,2 4,1	Capitalactions Surplus non distribués \$ \$ \$ \$ \$ 3 801,2 208,3 709,5 - - 431,8 - - - - - 431,8 - - - 445,9 - - 446,1 - - 89,2 - - 2,0 (0,4) - - 4,5 - - - (181,8) - - - 983,2 4,1 (181,8)	Capitalactions Surplus distribués Résultats non distribués autres éléments du résultat global \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ 3 801,2 208,3 709,5 (54,5) 431,8 104,2 - 104,2 431,8 - 104,2 - 104,2 445,9 431,8 - 104,2 431,8 104,2 446,1 446,1 446,1 44,5 44,5	Capitalactions Surplus d'apport Résultats non distribués Cumul des éléments du résultat global Total \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ 3 801,2 208,3 709,5 (54,5) 4 664,5 — — — 431,8 — 431,8 — 431,8 — 431,2 104,2 104,2 — — — 445,9 — — 431,8 104,2 536,0 445,9 446,1 — — — — — 446,1 89,2 — — 446,1 89,2 — — 446,1 89,2 — — — — — — 4,5 — — 4,5 — — 4,5 — — 4,5 — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	Capitalactions Surplus d'apport distribués Cumul des autres éléments du résultat global Descriptions ne donnant pass le contrôle \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Résultat net	553,0	434,7
Ajustements (note 28)	658,9	535,6
Charges de financement nettes (note 11)	202,6	161,6
Charge d'impôt sur le résultat (note 12)	191,9	152,8
Impôt payé	(334,4)	(185,2)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 28)	(285,7)	(284,7)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	986,3	814,8
Activités de financement		
Émission de billets de premier rang non garantis (note 24)	496,2	_
Remboursement net de la dette à long terme	(364,5)	(235,2)
Émission de titres d'emprunt à long terme liés à des acquisitions d'entreprise	_	2 309,3
Remboursement de la dette à long terme après des acquisitions d'entreprise	_	(1 025,8)
Paiements de loyers (note 17)	(375,1)	(341,3)
Charges de financement nettes payées, exception faite des intérêts sur les obligations locatives	(196,6)	(79,2)
Dividendes versés aux actionnaires de Groupe WSP Global Inc.	(162,2)	(90,1)
Émission d'actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission (note 25)	5,2	883,5
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(0,4)	(0,5)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	(597,4)	1 420,7
Activités d'investissement	, , ,	,
Décaissements nets liés aux acquisitions et aux cessions d'entreprises (notes 5 et 20)	(354,3)	(2 554,1)
Entrées d'immobilisations corporelles, exception faite des acquisitions d'entreprises	(159,9)	(130,9)
Entrées d'immobilisations incorporelles identifiables, exception faite des acquisitions		
d'entreprises	(20,1)	(35,6)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	1,9	2,0
Dividendes reçus d'entreprises associées	22,6	22,0
Autres	(0,6)	13,9
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(510,4)	(2 682,7)
Incidence des fluctuations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(7,6)	11,9
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(129,1)	(435,3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite du découvert bancaire, à l'ouverture de l'exercice	491,0	926,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite du découvert bancaire, à la clôture de l'exercice (note 28)	361,9	491,0

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.)

NOTES

1	BASE D'ÉTABLISSEMENT	F-15
2	MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES	F-15
3	DÉVELOPPEMENTS EN MATIÈRE DE MÉTHODES COMPTABLES	F-26
4	ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES	F-27
5	ACQUISITIONS D'ENTREPRISES	F-30
6	SECTEURS OPÉRATIONNELS	F-35
7	PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	F-38
8	RÉGIMES INCITATIFS À LONG TERME (« RILT »)	F-39
9	RÉGIMES DE RETRAITE	F-40
10	COÛTS D'ACQUISITION, D'INTÉGRATION ET DE RÉORGANISATION ET COÛTS DE MISE EN PLACE DU SYSTÈME ERP	F-45
11	CHARGES DE FINANCEMENT NETTES	F-45
12	IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	F-46
13	INSTRUMENTS FINANCIERS	F-50
14	CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES	F-54
15	SOLDES CONTRACTUELS	F-55
16	AUTRES ACTIFS FINANCIERS	F-56
17	ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES	F-56
18	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	F-58
19	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	F-59
20	GOODWILL	F-60
21	AUTRES ACTIFS	F-62
22	DETTES D'EXPLOITATION ET CHARGES À PAYER	F-63
23	PROVISIONS	F-63
24	DETTE À LONG TERME	F-64
25	CAPITAL-ACTIONS	F-66
26	GESTION DU CAPITAL	F-67
27	DIVIDENDES	F-68
28	TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE	F-68
29	TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	F-70
30	DASSIES ÉVENTUEIS	E 71

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

1 BASE D'ÉTABLISSEMENT

Groupe WSP Global Inc. (collectivement avec ses filiales, la « Société » ou « WSP ») est une firme de services-conseils professionnels qui offre des compétences techniques et des conseils stratégiques à des clients dans différents segments de marché: transport et infrastructures, sciences de la terre et environnement, bâtiment, énergie et industrie. La Société offre, en outre, des services hautement spécialisés d'exécution de projets et de programmes, et de consultation. Son siège social est situé au 1600, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada.

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « WSP ».

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB » et les « IFRS »). Ces états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs financiers (y compris les placements dans des titres et des instruments dérivés), des passifs au titre des régimes d'unités d'actions et de la contrepartie éventuelle, qui sont évalués à la juste valeur, et sauf les obligations au titre des prestations définies, dont l'évaluation correspond à la valeur actualisée nette des obligations au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur de l'actif des régimes.

Le conseil d'administration de la Société a approuvé les présents états financiers le 28 février 2024.

2 MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, sauf indication contraire dans la note 3, « Développements en matière de méthode comptable ».

CONSOLIDATION, PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent les participations dans les filiales détenues par des parties externes. La quote-part de l'actif net des filiales attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle est indiquée comme une composante des capitaux propres. La quote-part du résultat net et du résultat global des filiales est comptabilisée directement en capitaux propres. Les variations de la participation de la société mère dans les filiales, qui n'entraînent pas une perte de contrôle, sont comptabilisées comme des opérations sur capitaux propres.

FILIALES

Les filiales représentent toutes les entités que la Société contrôle. La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré à la Société et cessent de l'être à compter de la date à laquelle ce contrôle prend fin.

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

Les transactions et soldes intragroupe de même que les profits et pertes latents sur les transactions intervenues entre les entreprises appartenant à la Société sont éliminés. Les montants comptabilisés par les filiales ont été ajustés, au besoin, afin qu'ils soient conformes aux méthodes comptables adoptées par la Société.

Le tableau qui suit dresse la liste des principales filiales de la Société pour chacun des exercices clos le 31 décembre, en fonction des produits des activités ordinaires. La Société détenait 100 % des intérêts dans toutes les filiales présentées.

2023		2022	
Entité	Pays de constitution	Entité	Pays de constitution
WSP USA Inc.	États-Unis	WSP USA Inc.	États-Unis
WSP Canada Inc.	Canada	WSP Canada Inc.	Canada
WSP UK Ltd	Royaume-Uni	WSP UK Ltd	Royaume-Uni
WSP USA Environment & Infrastructure Inc	États-Unis	WSP Australia Pty Ltd	Australie
WSP Australia Pty Ltd	Australie	WSP Sverige AB	Suède
WSP Sverige AB	Suède	Golder Associates Ltd	Canada
WSP New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande	WSP New Zealand Ltd	Nouvelle-Zélande
WSP E&I Canada Limited	Canada	WSP USA Solutions Inc.	États-Unis

PARTENARIATS

Les partenariats sont classés soit comme des entreprises communes soit comme des coentreprises. Pour déterminer à quelle catégorie appartient le partenariat, il faut tenir compte des droits et obligations découlant des obligations contractuelles des parties à l'entreprise. Les partenariats qui confèrent à la Société des droits sur les actifs et obligations individuels découlant de l'entreprise sont classés à titre d'entreprises communes et les partenariats qui confèrent à la Société des droits aux actifs nets de l'entreprise sont classés à titre de coentreprises.

Pour comptabiliser ses intérêts dans des entreprises communes, la Société inscrit sa quote-part des actifs, passifs, produits des activités ordinaires, coûts et flux de trésorerie, en se fondant sur les états financiers les plus récents des partenariats en question.

Les intérêts dans des coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et inclus dans les autres actifs dans les états de la situation financière. La valeur comptable des participations dans des coentreprises est soumise à un test de dépréciation, comme il est indiqué ci-dessous à la rubrique « Dépréciation des actifs à long terme ».

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées représentent toutes les entités sur lesquelles la Société exerce une influence notable, sans en détenir le contrôle ni le contrôle conjoint. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et incluses dans les autres actifs, dans les états de la situation financière. La valeur comptable des participations dans des entreprises associées est soumise à un test de dépréciation, comme il est indiqué ci-dessous à la rubrique « Dépréciation des actifs à long terme ».

MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des filiales de la Société sont évalués selon la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (c'est-à-dire, la « monnaie fonctionnelle »).

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les profits et pertes de change découlant du règlement des transactions ainsi que de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle d'une entité sont comptabilisés en résultat net, sauf ceux qui sont admissibles à titre de couvertures d'investissement net et qui sont, de ce fait, différés dans les autres éléments du résultat global. Les profits et pertes de change relatifs aux emprunts et à la trésorerie sont comptabilisés dans les charges financières.

Les actifs et passifs des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de la période, et leurs résultats d'exploitation sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les variations qui en résultent sont comptabilisées en capitaux propres, dans le cumul des autres éléments du résultat global, à titre d'écarts de change.

INFORMATION SECTORIELLE

La présentation des secteurs est conforme à celle de l'information interne fournie au principal décideur opérationnel. Le principal décideur opérationnel, qui est responsable de l'affectation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs isolables, a été identifié comme étant l'équipe de direction mondiale. La Société est structurée en quatre secteurs isolables : Canada, Amériques (États-Unis et Amérique latine), EMOIA (Europe, Moyen-Orient, Inde et Afrique) et Asie-Pacifique (Asie, Australie et Nouvelle-Zélande).

COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

La Société tire ses produits de la prestation de services d'ingénierie. Si la Société a constaté des produits des activités ordinaires, sans avoir fourni de facture, le droit à une contrepartie est donc comptabilisé en tant qu'actif contractuel présenté au poste « Excédent des coûts et profits prévus sur la facturation » à l'état consolidé de la situation financière de la Société. L'actif contractuel est transféré aux créances clients lorsqu'une facture est produite, ce qui indique que le droit au paiement est devenu inconditionnel. Si les paiements sont reçus ou que les factures sont émises à un client avant que les services ne soient rendus, la Société comptabilise un passif contractuel au poste « Excédent de la facturation sur les coûts et profits prévus » à son état consolidé de la situation financière. Le passif contractuel est transféré dans les produits des activités ordinaires une fois que les services liés sont rendus.

Les produits des activités ordinaires sont évalués en fonction de la contrepartie précisée dans le contrat conclu avec le client. La Société comptabilise généralement ses produits progressivement, en utilisant une méthode fondée sur les intrants, à mesure qu'elle remplit ses obligations de prestation conformément aux modalités du contrat.

Une obligation de prestation est une promesse contenue dans le contrat de fournir un bien ou un service distinct au client. Le prix de transaction d'un contrat est affecté à chaque obligation de prestation distincte et comptabilisé en tant que produits des activités ordinaires lorsque les obligations de prestation sont remplies. La plupart des contrats de la Société n'ont qu'une seule obligation de prestation puisque la promesse de fournir les biens ou services distincts ne peut être identifiée séparément des autres promesses contenues dans le contrat, c'est-à-dire que la promesse n'est pas distincte. Toute modification ou variation des contrats en cours est examinée afin de déterminer si les contrats entrent dans le champ d'application de l'obligation de prestation du contrat existant ou constituent une nouvelle obligation de prestation.

Les produits des activités ordinaires de la Société sont tirés principalement de trois types de contrats, lesquels sont décrits cidessous, et la Société répartit ses produits des activités ordinaires par secteur d'activité et par catégorie de clients, comme il est indiqué ci-dessous.

Les produits des activités ordinaires (et les profits) découlant de contrats en régie à prix plafond et de contrats à forfait sont comptabilisés progressivement selon la méthode de l'avancement des travaux, selon laquelle le pourcentage des produits des activités ordinaires obtenus est estimé en utilisant une évaluation fondée sur les intrants qui repose généralement sur le ratio des coûts engagés sur le total des coûts estimatifs.

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

Les produits des activités ordinaires (et les profits) découlant de contrats en régie sans prix plafond sont comptabilisés dès que les coûts sont engagés et sont calculés selon les taux de facturation relatifs aux services rendus.

Certains coûts engagés par la Société concernant les sous-consultants, et d'autres coûts, sont directement recouvrés auprès des clients et facturés à ces derniers. Ces coûts sont inclus dans les produits des activités ordinaires et les charges (à la rubrique « Sous-consultants et coûts directs ») lorsque la Société a le contrôle des biens ou des services avant leur transfert au client. La valeur des biens et services achetés par la Société, lorsqu'elle agit à titre de mandataire de l'approvisionnement pour un client, n'est pas comptabilisée dans les produits des activités ordinaires ni dans les charges.

L'incidence des changements apportés aux estimations des produits et des coûts, notamment l'incidence d'une modification ou d'une variation des contrats en cours, est constatée lorsqu'ils représentent des droits exécutoires de la Société et que les montants estimatifs peuvent être raisonnablement estimés. De tels changements peuvent avoir lieu en tout temps et peuvent être significatifs. Lorsque le total des coûts estimatifs du contrat est supérieur au total des produits liés au contrat, la perte prévue est immédiatement passée en charges, quel que soit le degré d'avancement, au moyen d'une provision pour pertes qui est établie d'après l'estimation la plus plausible des résultats prévus et qui comprend, le cas échéant, les droits à des revenus ou à une contrepartie supplémentaires (p. ex., une attribution ou une prime de rendement).

Les principaux secteurs d'activité de la Société, qui sont présentés à la note 7, « Produits des activités ordinaires », sont les suivants : transport et infrastructures, sciences de la terre et environnement, bâtiments, énergie et industrie.

Les principales catégories de clients de la Société sont des clients des secteurs publics et privés. Les produits des activités ordinaires tirés des contrats selon lesquels l'utilisateur final des services fournis est une entité liée au secteur public sont classés dans la catégorie de produits des activités ordinaires « Secteur public ». Les entités contrôlées par une branche du gouvernement sont considérées comme des entités du secteur public. Les produits des activités ordinaires tirés des contrats selon lesquels l'utilisateur final des services fournis n'est pas une entité liée au secteur public sont classés dans la catégorie de produits des activités ordinaires « Secteur privé ».

Les produits des activités ordinaires sont présentés après déduction de la taxe sur la valeur ajoutée et après élimination des ventes intragroupe.

COÛTS D'ACQUISITION, D'INTÉGRATION ET DE RÉORGANISATION

Les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation comprennent notamment les coûts suivants, le cas échéant :

- les coûts de transaction liés aux acquisitions d'entreprises (qu'elles aient abouti ou non);
- les coûts d'intégration des entreprises récemment acquises suivant la date d'acquisition;
- les profits ou pertes découlant de la cession d'actifs non essentiels;
- les coûts liés au programme d'impartition des services ces coûts correspondent essentiellement aux coûts de dédoublement et de transition qui découlent de la sous-traitance de l'infrastructure et d'autres fonctions de la Société;
- les coûts de restructuration;
- les indemnités de départ versées dans le cadre des ajustements apportés à nos structures de coûts.

Il est possible que la liste ci-dessus soit rajustée à l'occasion lorsque cela est rendu nécessaire pour mettre en évidence d'autres éléments sous ce poste afin d'aider les utilisateurs à comprendre la performance financière de la Société.

COÛTS DE MISE EN PLACE DU SYSTÈME ERP

La Société est en train de concevoir et de mettre en place une solution ERP infonuagique mondiale dotée de vastes capacités. Les coûts de personnalisation et de configuration dans une entente d'infonuagique qui ne répondent pas à la définition d'un

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

actif ou d'un contrat de location, ainsi que les coûts de mise en place, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et présentés à titre de coûts de mise en place du système ERP.

COMPTABILISATION DES CONTRATS DE LOCATION

La Société loue des locaux pour des bureaux et du matériel aux termes de contrats de location. Ces contrats sont négociés sur une base individuelle, ce qui fait que leurs modalités sont diverses, et ils sont généralement renouvelables aux taux du marché.

La majorité des contrats de location sont comptabilisés en tant qu'actifs au titre de droits d'utilisation avec une obligation locative correspondante, à la date à laquelle l'actif est à la disposition de la Société. Les paiements de loyers sont répartis entre l'obligation locative et la charge financière. La charge financière est imputée à l'état du résultat net sur la durée de location, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actif au titre de droits d'utilisation est amorti sur la plus courte de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location selon la méthode linéaire. Les options de prolongation et de résiliation sont incluses dans les modalités des contrats de location seulement lorsqu'il est raisonnablement certain que la Société exercera l'option.

Les passifs découlant d'un contrat de location sont évalués initialement à la valeur actualisée. Les obligations locatives comprennent la valeur actualisée nette des paiements de loyers suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance et les paiements fixes au titre de toute option de prolongation incluse dans les modalités du contrat de location), déduction faite des avantages incitatifs à recevoir;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux;
- les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer;
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice, par la Société, de l'option de résiliation du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, qui comprend :

- le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative;
- le cas échéant, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs reçus;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux;
- le cas échéant, l'obligation d'engager des coûts de remise en état.

Les paiements de loyers sont actualisés à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou s'il est impossible de déterminer facilement ce taux, le taux d'emprunt marginal pertinent.

Les paiements associés à des contrats de location à court terme et à des contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire, dans l'état du résultat net de la Société. Les contrats de location à court terme ont une durée de 12 mois ou moins. Les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur comprennent principalement le matériel informatique et les petits meubles de bureau.

INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET ÉVALUATION

Les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, ultérieurement, en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent. Les actifs financiers sont classés et évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), selon la façon dont la Société gère les instruments financiers et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

Le tableau qui suit résume le classement et l'évaluation des instruments financiers de la Société :

Actifs financiers

Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à restrictions Coût amorti
Créances clients, autres créances, créances sur des coentreprises et entreprises associées Coût amorti
Placements dans des titres JVRN
Instruments financiers dérivés JVRN

Passifs financiers

Dettes d'exploitation et charges à payer Coût amorti
Dividendes à payer aux actionnaires Coût amorti
Emprunts aux termes de la facilité de crédit et découverts bancaires Coût amorti

Contrepartie à payer liée aux acquisitions d'entreprises Coût amorti ou JVRN

Instruments financiers dérivés JVRN

Les actifs financiers et les passifs financiers classés au coût amorti sont évalués ultérieurement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute perte de valeur.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les charges de financement nettes à l'état du résultat net.

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, annulée ou échue.

PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES

La Société applique la méthode simplifiée pour l'évaluation des pertes de crédit attendues pour toutes les créances clients et les actifs contractuels (excédent des coûts et profits prévus sur la facturation). Par conséquent, la Société ne fait pas le suivi des variations du risque de crédit; elle comptabilise plutôt, à chaque date de clôture, une provision pour pertes de crédit attendues à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les éléments dont la Société tient compte pour classer les créances clients comme s'étant dépréciées sont les suivants : le client est en situation de faillite ou de mise sous administration; les paiements font l'objet d'un litige ou sont en souffrance.

Pour évaluer les pertes de crédit attendues, les créances clients et les actifs contractuels ont été regroupés en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes. Les actifs contractuels, qui représentent l'excédent des coûts et profits prévus sur la facturation, ont essentiellement les mêmes caractéristiques de risque que les créances clients pour le même type de contrats. La Société a donc conclu que le taux de pertes attendues pour les créances clients constitue une approximation raisonnable du taux de pertes pour les actifs contractuels.

La Société considère qu'un actif financier est en situation de défaillance lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 0 à 60 jours, selon les divers facteurs économiques et les facteurs propres à l'actif, ou qu'il est probable que le client sera en situation de faillite. Un actif financier ou un actif contractuel est sorti du bilan lorsque la Société n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement des flux de trésorerie contractuels.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier représente le montant de la contrepartie qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Après la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments financiers cotés sur un marché actif est fondée sur le cours de clôture des actifs financiers et des passifs financiers. Lorsque des prix indépendants ne sont pas disponibles, la juste valeur

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation fondées sur des données de marché observables et en minimisant l'utilisation de données non observables.

COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur à la date à laquelle le contrat est conclu et réévalués ultérieurement à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte découlant du dérivé varie selon que le dérivé est désigné ou non à titre d'instrument de couverture et, le cas échéant, selon la nature de l'élément couvert. La Société désigne certains dérivés comme :

- a) couvertures de la juste valeur d'actifs et de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couverture de juste valeur);
- b) couvertures de l'exposition à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable (couverture de flux de trésorerie);
- c) couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger (couverture d'investissement net).

Au début d'une transaction, la Société documente la relation existante entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture. La Société consigne aussi la façon dont elle évalue, tant au début de la couverture qu'au cours des périodes ultérieures, dans quelle mesure les dérivés utilisés dans des opérations de couverture sont hautement efficaces pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

Couverture de juste valeur

Les variations de la juste valeur des dérivés désignés et qualifiés comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat net de même que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert qui sont attribuables au risque couvert.

Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace de la variation de la juste valeur des dérivés désignés et qualifiés comme instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte correspondant à la partie inefficace de ces variations est comptabilisé immédiatement en résultat net.

Les montants cumulés comptabilisés dans les capitaux propres sont reclassés dans l'état du résultat net lorsque l'élément couvert influe sur le résultat net. Toutefois, lorsqu'une transaction prévue faisant l'objet de la couverture donne lieu à la comptabilisation d'un actif non financier, les profits ou pertes initialement comptabilisés dans les capitaux propres sont transférés et inclus dans l'évaluation initiale du coût de l'actif.

Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est vendu, ou lorsqu'il cesse de respecter les critères de la comptabilité de couverture, tout profit ou perte cumulé comptabilisé en capitaux propres demeure dans les capitaux propres et est comptabilisé au moment où la transaction prévue est comptabilisée en résultat net. Lorsqu'une transaction initialement prévue n'est plus susceptible de se réaliser, le profit ou la perte cumulé dans les capitaux propres est transféré immédiatement dans le résultat net.

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

Couverture d'investissement net

Les couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie.

Tout profit ou perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Tout profit ou perte correspondant à la partie inefficace est comptabilisé en résultat net.

Les profits et pertes cumulés comptabilisés dans les capitaux propres sont transférés dans le résultat net lorsqu'un établissement à l'étranger est cédé en partie ou en totalité.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds en caisse et des fonds en banque ainsi que des dépôts à court terme ayant une échéance d'au plus trois mois à la date d'acquisition, qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Aux fins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés, déduction faite du découvert bancaire.

CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients représentent les montants dus par les clients pour des services rendus dans le cadre des activités ordinaires. Les créances clients sont classées comme actifs courants si le paiement est exigible dans un an, tout au plus. Les créances clients sont initialement comptabilisées à la juste valeur et, ultérieurement, au coût amorti, déduction faite de toute provision pour pertes de crédit attendues.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition des immobilisations.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à la Société et que le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres actifs est calculé à l'aide des méthodes décrites ci-dessous afin d'en attribuer le coût à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimative. La durée d'utilité estimative, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'effet des changements d'estimations, le cas échéant, est comptabilisé sur une base prospective.

Le tableau suivant présente un résumé des méthodes d'amortissement ainsi que des taux et des périodes utilisés:

<u>Catégorie</u>	<u>Méthode</u>	<u>Taux ou période</u>
Bâtiments	Linéaire ou solde dégressif	25 à 50 ans ou 2 % à 4 %
Améliorations locatives	Linéaire	La plus courte de la durée d'utilité du contrat de location et de la durée d'utilité
Mobilier et matériel	Linéaire ou solde dégressif	3 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire ou solde dégressif	3 à 8 ans

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

Le profit ou la perte découlant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle est défini comme la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat net, dans les charges d'exploitation.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont composées des logiciels, des relations clients, des carnets de commandes et des noms commerciaux. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'acquisitions d'entreprises sont constatées séparément du goodwill et sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les logiciels, les carnets de commandes, les relations clients et certains noms commerciaux sont considérés comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée. Compte tenu de leur notoriété, de leur riche historique et de leur usage futur attendu, certains noms commerciaux sont des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles qui ne sont pas amorties est réexaminée à chaque période de présentation de l'information financière pour déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité, d'indéterminée à déterminée, est comptabilisé comme un changement d'estimation comptable.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur les périodes suivantes :

<u>Catégorie</u>	<u>Période</u>
Logiciels	3 à 7 ans
Carnets de commandes	2 à 9 ans
Relations clients	3 à 15 ans
Noms commerciaux à durée d'utilité déterminée	3 à 8 ans

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS À LONG TERME

Les actifs à long terme qui ont une durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis, mais ils sont soumis à un test de dépréciation une fois l'an, au premier jour du quatrième trimestre de la Société, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel des entrées de trésorerie identifiables sont générées (unité génératrice de trésorerie ou « UGT »). Le montant de toute perte de valeur, le cas échéant, représente l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable. À chaque date de présentation de l'information financière, les actifs autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur font l'objet d'un examen en vue de déceler des indices d'une reprise possible de la perte de valeur.

GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie transférée pour les entreprises acquises sur la juste valeur estimative à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis. Le goodwill n'est pas amorti et est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances indiquent qu'il pourrait s'être déprécié.

Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Les UGT auxquelles le goodwill a été affecté sont soumises à un test de

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

dépréciation une fois l'an, au premier jour du quatrième trimestre de la Société, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'UGT et la valeur d'utilité est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord portée en diminution de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis elle est répartie entre les autres actifs de l'UGT au prorata, sur la base de la valeur comptable de chaque actif. Une perte de valeur comptabilisée au titre du goodwill ne peut être reprise au cours d'une période ultérieure.

DETTES D'EXPLOITATION

Les dettes d'exploitation sont des obligations à payer au titre de biens ou de services qui ont été acquis dans le cours normal des activités. Les dettes d'exploitation sont classées à titre de passifs courants si le paiement est exigible dans un délai d'un an ou moins. Les dettes d'exploitation sont initialement comptabilisées à la juste valeur et, ultérieurement, au coût amorti.

PROVISIONS

Les provisions sont des passifs de la Société dont l'échéance ou le montant est incertain. Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Des provisions ne sont pas comptabilisées au titre des pertes d'exploitation futures. Lorsque la Société s'attend à ce qu'une partie ou la totalité d'une provision soit remboursée, par exemple, en vertu d'un contrat d'assurance, et lorsque le remboursement est quasi certain, le remboursement prévu est comptabilisé comme un actif distinct. La charge liée à une provision est présentée dans les états consolidés du résultat net, déduction faite de tout remboursement à recevoir comptabilisé. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses attendues pour éteindre l'obligation, y compris les frais juridiques, à l'aide d'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de l'écoulement du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

RÉGIMES INCITATIFS À LONG TERME (« RILT »)

La Société dispose de RILT à l'intention des administrateurs et des employés clés, en vertu desquels des options sur actions et les types suivants d'unités d'actions peuvent être émis : unités d'actions liées au rendement réglées en trésorerie; unités d'actions liées au rendement rachetables contre des actions ordinaires de la Société ou un montant en trésorerie, au gré du participant (les « unités d'actions liées au rendement rachetables »); unités d'actions restreintes rachetables contre des actions ordinaires de la Société ou un montant en trésorerie, au gré du participant (les « unités d'actions restreintes rachetables »). Les droits sous-jacents aux options sur actions, aux unités d'actions liées au rendement, aux unités d'actions restreintes, aux unités d'actions liées au rendement rachetables et aux unités d'actions restreintes rachetables s'acquièrent au fil du temps conformément aux modalités de l'attribution. Les unités d'actions différées deviennent acquises dès qu'elles sont attribuées. Les instruments réglés en trésorerie au titre des RILT (soit les unités d'actions liées au rendement, les unités d'actions différées et les unités d'actions restreintes), les unités d'actions liées au rendement rachetables et les unités d'actions restreintes rachetables sont évalués à la juste valeur selon le cours de l'action de la Société à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans les passifs courants et non courants sur la période d'acquisition des droits. Les options sur actions sont évaluées à la juste valeur selon le modèle Black et Scholes à la date d'attribution et sont comptabilisées en surplus d'apport sur la période d'acquisition des droits.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat net, sauf dans la mesure où il se rapporte à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

La charge d'impôt exigible correspond à l'impôt payable ou recouvrable prévu sur le bénéfice ou la perte imposable de la période, calculé d'après les taux d'impôt et lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Elle peut également comprendre des ajustements au titre des périodes précédentes.

La Société comptabilise l'impôt sur le résultat selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et passifs d'impôt différé sont comptabilisés d'après les conséquences fiscales futures prévues attribuables aux différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs existants inscrite dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Cette méthode exige aussi de comptabiliser les actifs d'impôt différé liés à des pertes d'exploitation et aux reports en avant de crédits d'impôt. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés applicables au moment où les différences temporaires et les montants reportés en avant sont censés être recouvrés ou réglés. L'impôt différé n'est pas comptabilisé lorsqu'il découle de la comptabilisation initiale du goodwill, d'actifs ou de passifs qui n'ont pas d'incidence sur le bénéfice ou la perte comptable ou fiscal, ni de différences temporaires liées à des participations dans des filiales et des coentreprises lorsque la Société peut contrôler le moment où ces différences temporaires s'inverseront et qu'il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. La Société a appliqué une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation de l'impôt différé afin de tenir compte de l'incidence de l'impôt complémentaire du Pilier Deux et le comptabilisera à titre d'impôt exigible lorsqu'il sera engagé.

Les actifs d'impôt différé au titre de reports en avant de perte fiscale et les différences temporaires déductibles sont seulement comptabilisés lorsqu'il est probable que la Société générera un bénéfice imposable futur à l'égard duquel les actifs pourront être utilisés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal connexe sera réalisé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont classés dans les actifs non courants. Ils sont compensés s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible par les passifs d'impôt exigible et si les actifs et passifs d'impôt différé sont liés à des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les soldes sur la base de leur montant net.

Les lois fiscales sont complexes et prêtent à interprétation. Pour déterminer l'impôt exigible et l'impôt différé, la Société tient compte de l'incidence des positions fiscales incertaines et des impôts et pénalités qui pourraient être exigibles. La Société évalue les positions fiscales incertaines en fonction de la probabilité que des autorités fiscales possédant toute l'information pertinente acceptent les traitements fiscaux de la Société. Cette évaluation repose sur le jugement et donne lieu à des estimations et des hypothèses qui tiennent compte des faits et circonstances à la date de clôture. Les estimations sont révisées à chaque date de clôture et mises à jour en fonction des nouvelles informations disponibles.

CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT

Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront reçus et que la Société se conformera à toutes les conditions qui y sont rattachées. Les crédits d'impôt à l'investissement sont soumis à l'examen et à l'approbation des autorités réglementaires et, en conséquence, les montants versés pourraient différer des montants comptabilisés. Les crédits d'impôt à l'investissement qui devraient être recouvrés par la Société sont comptabilisés en réduction des charges d'exploitation engagées.

RÉGIMES DE RETRAITE

La Société propose à ses salariés un certain nombre de régimes à cotisations définies. Les cotisations à ces régimes sont comptabilisées en résultat net de la période au cours de laquelle elles sont exigibles.

La Société offre aussi des régimes à prestations définies pour lesquels les cotisations sont versées dans des fonds gérés séparément. Le coût des prestations constituées en vertu des régimes à prestations définies est déterminé séparément pour chacun des régimes selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. Le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, les coûts résultant d'une réduction ou d'une liquidation ainsi que les intérêts

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

calculés à partir d'une charge nominale basée sur les passifs des régimes au cours de l'exercice, diminuée des rendements attendus des actifs des régimes, sont comptabilisés en résultat net. Les gains ou pertes actuariels sont entièrement comptabilisés en capitaux propres dès qu'ils surviennent, par le biais des autres éléments du résultat global. L'état consolidé de la situation financière rend compte de l'excédent ou du déficit total des régimes à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

CAPITAL-ACTIONS

Les frais d'émission directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, moins les incidences fiscales.

DIVIDENDES

Les dividendes sur les actions ordinaires de Groupe WSP Global Inc. sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société dans la période au cours de laquelle ils sont déclarés.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est établi à l'aide du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est établi à l'aide du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, en ajoutant l'effet dilutif des actions potentielles en circulation au cours de la période. Le calcul du résultat dilué par action suit la méthode du rachat d'actions.

3 DÉVELOPPEMENTS EN MATIÈRE DE MÉTHODES COMPTABLES

NOUVELLES NORMES COMPTABLES EN VIGUEUR EN 2023

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

En février 2021, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à IAS 1 *Présentation des états financiers*, à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 *Porter des jugements sur l'importance relative* et à IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Les modifications exigent que les entités fournissent des informations sur les méthodes comptables significatives plutôt que sur les principales méthodes comptables, définissent ce qu'est une estimation comptable et clarifient la distinction entre les changements de méthodes comptables et les changements d'estimations comptables. Les modifications ont été adoptées par la Société le 1^{er} janvier 2023.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à IAS 12 *Impôts sur le résultat*, qui limitent la portée de l'exclusion du champ d'application lors de la comptabilisation de l'impôt différé. Dans certaines circonstances, les entités ne sont pas tenues de comptabiliser l'impôt différé lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif. Les modifications précisent que l'exemption ne s'applique pas aux transactions pour lesquelles des actifs et des passifs (donnant lieu à des différences temporaires équivalentes et compensatoires) sont comptabilisés, comme les contrats de location et les obligations au titre de la mise hors service, et que les entités sont tenues de comptabiliser l'impôt différé sur ces transactions. Les modifications ont été adoptées par la Société le 1^{er} janvier 2023 et n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

En mai 2023, l'IASB a publié *Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 (modifications d'IAS 12)*, qui traite de l'impôt sur le résultat découlant d'une loi fiscale adoptée ou quasi adoptée dans le but de mettre en œuvre les règles du modèle du Pilier Deux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE »). Les modifications introduisent une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation de l'impôt différé découlant de la mise en œuvre des règles du modèle du Pilier Deux et des obligations d'information applicables aux entités touchées. La Société a adopté l'exception temporaire obligatoire le 1^{er} janvier 2023 et présente les obligations d'information applicables dans ses états financiers consolidés audités.

NORMES, MODIFICATIONS ET INTERPRÉTATIONS RÉCENTES NON ENCORE EN VIGUEUR NI APPLIQUÉES

CLASSEMENT DES PASSIFS DANS LA CATÉGORIE COURANTE OU NON COURANTE

En janvier 2020, l'IASB a publié une modification de portée limitée d'IAS 1 *Présentation des états financiers* qui vise à clarifier la question du classement des passifs dans la catégorie courante ou non courante en fonction des droits en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière. Le classement ne varie pas en fonction des attentes à l'égard de l'entité, à savoir si elle exercera son droit de reporter le règlement après la date de clôture. La modification en question clarifie aussi ce que l'on entend par le règlement de passifs dans IAS 1. Pour la Société, la modification sera en vigueur à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024, et l'application anticipée est permise. La Société a conclu que ses méthodes comptables actuelles sont conformes à la norme modifiée. Les modifications n'auront donc aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

CLAUSES RESTRICTIVES LIÉES À LA DETTE À LONG TERME

En octobre 2022, l'IASB a publié des modifications à IAS 1 *Présentation des états financiers*, qui précisent que, dans le cas de dettes à long terme assorties de clauses restrictives à respecter après la date de clôture, lesdites clauses restrictives n'ont pas d'incidence sur le classement de la dette dans les passifs courants ou non courants à la date de clôture, mais exigent la présentation d'informations dans les notes afférentes aux états financiers. Pour la Société, les modifications seront en vigueur à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024, et l'application anticipée est permise. La Société a conclu que ses méthodes comptables actuelles sont conformes à la norme modifiée. Les modifications n'auront donc aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

4 ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation des états financiers exige que la direction formule des jugements, des hypothèses et des estimations lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Société. Les estimations et les jugements qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont présentés ci-dessous.

Les estimations et les hypothèses se fondent sur les tendances antérieures et sur d'autres facteurs, notamment les attentes quant aux événements futurs dont on estime la matérialisation probable dans des circonstances raisonnables. Les résultats réels seront différents des estimations établies, et ces différences pourraient être importantes.

COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

La Société évalue l'excédent des coûts et profits prévus sur la facturation en fonction du temps et des frais de matériel portés au compte de chaque projet et en fonction des coûts et produits futurs prévus. La comptabilisation des produits des activités ordinaires et des actifs contractuels suppose l'estimation des coûts à engager pour terminer le projet. La direction examine

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

régulièrement les coûts engagés depuis le début du projet et les coûts estimatifs à engager pour chaque projet afin de déterminer si le montant comptabilisé dans les actifs contractuels reflète fidèlement le montant qui sera obtenu pour les projets. Lorsque l'examen révèle que la valeur de l'excédent des coûts et profits prévus sur la facturation est supérieure au montant obtenu, des ajustements sont apportés à l'actif contractuel. Toute variation de ces estimations pourrait entraîner une reprise des produits des activités ordinaires.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IDENTIFIABLES ET GOODWILL

Les immobilisations incorporelles identifiables et le goodwill, exception faite des logiciels, se sont établis à 8 127,4 M\$ au 31 décembre 2023 (7 848,1 M\$ au 31 décembre 2022). Ces actifs résultent des acquisitions d'entreprises, et la Société a eu recours à la méthode de l'acquisition pour comptabiliser ces transactions. La direction a recours à des estimations et à des hypothèses significatives pour évaluer la juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge ainsi que pour évaluer la durée d'utilité estimative des immobilisations incorporelles identifiables. Les estimations significatives comprennent les flux de trésorerie prévus, les taux d'actualisation et les taux de croissance finaux.

Les immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises et constatées séparément du goodwill sont initialement comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition et celles ayant une durée d'utilité déterminée sont principalement amorties. La direction exerce son jugement afin d'identifier les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Si les durées d'utilité réelles sont plus courtes que prévu, la Société peut avoir à accélérer l'amortissement.

Pour les besoins du test de dépréciation, la direction exerce son jugement pour identifier les entrées de trésorerie indépendantes afin de déterminer les UGT. La juste valeur d'une UGT est établie à partir d'estimations significatives, y compris le taux d'actualisation applicable et les flux de trésorerie futurs prévus. Les données entrant dans la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sont des données de niveau 3 (données d'entrée non fondées sur des données observables). À chaque date de clôture, la direction exerce son jugement pour identifier les indices d'une possible dépréciation ou d'une possible reprise de perte de valeur.

PROVISIONS POUR LITIGES

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à des poursuites relatives aux travaux effectués dans le cadre des projets. Elle souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle (sous réserve d'une certaine part conservée) pour gérer les risques liés à de telles poursuites. La direction exerce son jugement pour évaluer l'issue potentielle des litiges et elle détermine le montant des provisions pour litiges de la Société à la lumière des conseils et des renseignements fournis par ses conseillers juridiques et de son expérience passée en matière de règlement de poursuites semblables. Les provisions pour litiges comprennent les frais de litige ainsi que les indemnités. Les règlements finaux pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société.

OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

La valeur actuelle des obligations est calculée selon une méthode actuarielle qui repose sur un certain nombre d'hypothèses concernant l'avenir. Ces hypothèses portent sur les taux d'actualisation, les taux d'inflation et l'espérance de vie. Ces hypothèses clés sont revues périodiquement à la lumière des conditions de marché et des données dont dispose la direction. Des détails additionnels et des analyses de sensibilité sont inclus à la note 9, « Régimes de retraite ».

CHARGE D'IMPÔT

La Société est assujettie aux lois et règlements fiscaux dans plusieurs pays. L'impôt qui devra être payé en définitive demeure incertain pour de nombreuses transactions et de nombreux calculs. La Société comptabilise des passifs en prévision de questions susceptibles de faire l'objet de vérifications par les autorités fiscales, en fonction des montants qu'elle pourrait avoir à verser aux autorités fiscales. Lorsque le montant de la charge d'impôt relative à ces questions diffère des montants

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

provisionnés initialement, cette différence a une incidence sur les actifs et passifs d'impôt exigible et différé de la période au cours de laquelle le montant de l'impôt à payer a été déterminé. La direction évalue régulièrement les positions prises dans les déclarations fiscales à l'égard des cas où la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation.

ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

La direction a recours à son jugement pour déterminer la probabilité d'un bénéfice imposable futur, pour estimer la mesure dans laquelle des actifs d'impôt différé seront réalisés. Les estimations sont fondées sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées de la Société, après ajustement pour tenir compte des éléments importants qui ne sont ni imposables ni déductibles et des limites spécifiques d'utilisation des crédits ou pertes d'impôts non utilisés. Les règles fiscales et les stratégies de planification fiscale dans plusieurs pays où la Société exerce ses activités sont prises en considération. La direction exerce son jugement pour évaluer des faits et circonstances précis aux fins d'évaluation des incertitudes juridiques, économiques ou autres.

CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT

La Société bénéficie de certains programmes d'aide gouvernementale dans les différentes juridictions où elle mène des activités, notamment des programmes de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental. Lors de la préparation des demandes, il est nécessaire d'exercer un jugement pour interpréter les règlements liés à ces programmes, déterminer si les activités de la Société sont admissibles et identifier les dépenses admissibles. Ces demandes peuvent faire l'objet d'un examen et d'une vérification par les autorités fiscales locales, qui peuvent être en désaccord avec les interprétations faites par la Société. La direction estime les montants à recevoir en vertu de ces programmes. Les montants finaux obtenus à la suite d'examens et de vérifications pourraient différer des montants comptabilisés et avoir une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société.

CONTRATS DE LOCATION

La Société exerce son jugement pour déterminer la durée du contrat de location en fonction des modalités dudit contrat et de l'appréciation de la certitude raisonnable qu'elle exerce une option de prolongation ou de résiliation, le cas échéant. S'il est impossible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location, la Société est tenue d'utiliser son taux d'intérêt marginal, ce qui est habituellement le cas. L'établissement du taux d'emprunt marginal nécessite l'utilisation de plusieurs hypothèses. La Société a recours à son jugement pour déterminer si une modification apportée à un contrat de location élargit suffisamment l'étendue de ce contrat pour devoir être elle-même comptabilisée en tant que contrat de location distinct. Cette détermination exige l'exercice du jugement pour déterminer si l'augmentation des paiements de loyers est proportionnée à la modification de l'étendue.

La Société utilise des estimations pour déterminer si un actif au titre de droits d'utilisation s'est déprécié, surtout lorsqu'elle prévoit libérer des locaux à bureaux, et pour déterminer si elle peut procéder à la sous-location de l'actif ou résilier le contrat de location et recouvrer ses coûts. La Société examine les modalités de ses contrats de location ainsi que les conditions du marché local pour estimer le potentiel de recouvrabilité de chacun des locaux libérés.

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

5 ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

Les acquisitions sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, et les résultats d'exploitation des entreprises acquises sont pris en compte dans les états financiers consolidés à compter de la date d'acquisition. Lorsque la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises est incomplète à la date de clôture de la période, la Société présente des montants provisoires pour les éléments dont la valeur comptable n'a pas encore été établie de manière définitive. Elle ajuste ces montants provisoires au cours de la période d'évaluation et comptabilise d'autres actifs ou passifs pour tenir compte de toute nouvelle information obtenue au sujet des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition et qui, s'ils avaient été connus, auraient eu une incidence sur les montants comptabilisés à cette date.

La période d'évaluation s'étend sur une période d'au plus un an et va de la date d'acquisition à la date à laquelle la Société obtient toute l'information sur les faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition.

TRANSACTIONS DE 2023

En janvier 2023, WSP a acquis BG Bonnard & Gardel Holding SA (« BG »), une société de services-conseils en ingénierie suisse ayant également des bureaux en France, au Portugal et en Italie. Avec environ 700 professionnels, BG offre des services de conseil, d'ingénierie et de gestion de projets dans les secteurs de l'infrastructure, du bâtiment, de l'eau, de l'environnement et de l'énergie.

En janvier 2023, WSP a acquis Enstruct Group Pty Ltd (« enstruct »), une société d'ingénierie structurale de 75 employés ayant des bureaux à Sydney, à Melbourne et à Brisbane, spécialisée dans la conception et la réalisation de projets de construction partout en Australie.

En mai 2023, WSP a fait l'acquisition de LGT inc. (« LGT »), un cabinet d'ingénierie de bâtiment établi au Québec qui compte plus de 150 employés et fournit des services-conseils dans les domaines de l'ingénierie mécanique, de l'électricité, du développement durable, de l'ingénierie structurale et de l'ingénierie civile.

En juin 2023, WSP a fait l'acquisition de Calibre Professional Services One Pty Ltd. (« Calibre ») pour une contrepartie totalisant 275,7 M\$ AU (245,1 M\$). Avec un effectif d'environ 800 professionnels, Calibre offre, en Australie, des services d'ingénierie axés sur les projets ferroviaires, d'infrastructure, de remise en état et d'énergie renouvelable soutenant des clients de premier ordre du secteur minier.

Ces acquisitions ont été financées au moyen de la trésorerie et des facilités de crédit disponibles de WSP.

Comme ces acquisitions n'étaient pas significatives prises individuellement, la Société a choisi de regrouper les informations à fournir. Les justes valeurs des actifs acquis et des passifs pris en charge au 31 décembre 2023 sont présentées dans le tableau qui suit. Pour LGT et Calibre, les justes valeurs correspondent aux évaluations provisoires de la direction et les aspects les plus importants qui restent à finaliser ont trait à l'évaluation des créances clients, des actifs et passifs contractuels et des immobilisations incorporelles. Pour BG et enstruct, la Société a terminé son évaluation des justes valeurs.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

Montants comptabilisés au titre des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge	\$
Actif	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18,8
Créances clients et autres créances	73,9
Excédent des coûts et profits prévus sur la facturation (note 15)	28,1
Charges payées d'avance	3,3
Actifs d'impôt exigible	2,9
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 17)	24,1
Immobilisations incorporelles (note 18)	109,3
Immobilisations corporelles (note 19)	34,3
Actifs d'impôt différé (note 12)	3,5
Autres actifs	1,4
Passif	
Dettes d'exploitation et charges à payer	(92,7)
Excédent de la facturation sur les coûts et profits prévus (note 15)	(19,2)
Passifs d'impôt exigible	(4,4)
Provisions (note 23)	(31,1)
Obligations locatives (note 17)	(23,9)
Dette à long terme	(4,8)
Passifs d'impôt différé (note 12)	(26,2)
Autres passifs courants ou non courants	(8,5)
Juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge	88,8
Goodwill (note 20)	296,4
Total de la contrepartie d'achat	385,2
Trésorerie acquise	(18,8)
Contrepartie à payer	(2,1)
Sorties de trésorerie nettes	364,3

Le goodwill est attribuable à l'effectif des entreprises acquises et aux synergies attendues au sein de la Société après l'acquisition. Aucune tranche du goodwill comptabilisé au 31 décembre 2023 ne devrait être déductible fiscalement.

Les créances clients acquises avaient une juste valeur de 68,5 M\$ et une valeur contractuelle brute de 74,1 M\$.

Les entreprises acquises ont généré des produits de 290,0 M\$ et un résultat net de 18,3 M\$ de leur date d'acquisition respective au 31 décembre 2023.

TRANSACTIONS DE 2022

DIVISION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES DE JOHN WOOD GROUP plc

Le 21 septembre 2022, la Société a finalisé l'acquisition de la division environnement et infrastructures (« E&I ») de John Wood Group plc (« Wood ») (l'« acquisition d'E&I »). E&I fournit des services d'ingénierie, des services-conseils en assainissement et des services de délivrance de permis environnementaux, d'inspection et de surveillance, ainsi que de gestion environnementale à des clients dans le secteur public et le secteur industriel, ainsi que dans les secteurs de

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

l'infrastructure, du pétrole et du gaz, de l'électricité, de l'eau et des mines. E&I exerce ses activités dans une centaine de bureaux et compte environ 6 000 consultants en environnement dans plus de 10 pays. Au terme des ajustements finaux, la contrepartie en trésorerie totale de 1,8 G\$ US (2,4 G\$) a été versée pour l'acquisition d'E&I.

En 2022, la Société a conclu une facilité de crédit à terme entièrement engagée et assortie de durées diverses allant jusqu'à cinq ans pour financer l'acquisition d'E&I et les autres coûts de transactions connexes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a parachevé sa détermination finale des justes valeurs des actifs acquis et passifs pris en charge dans le cadre de l'acquisition d'E&I, qui ont nécessité quelques ajustements par rapport à l'évaluation provisoire. L'évaluation provisoire initiale des justes valeurs a été ajustée durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, comme il est indiqué ci-après. La Société n'a pas retraité l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, les ajustements ayant été jugés non significatifs. La Société a également établi que l'incidence nette de ces ajustements sur le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2022 n'était pas significative, de sorte qu'ils ont été comptabilisés à l'état consolidé du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le tableau ci-après présente donc l'évaluation provisoire initiale faite par la direction des justes valeurs des actifs acquis et des passifs pris en charge, ainsi que la détermination finale des justes valeurs dans les 12 mois suivant la date d'acquisition.

	Évaluation provisoire	Ajustements	Détermination finale
Montants comptabilisés au titre des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge	\$	\$	\$
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22,2	_	22,2
Créances clients et autres créances	255,4	(12,8)	242,6
Excédent des coûts et profits prévus sur la facturation (note 15)	125,7	25,1	150,8
Charges payées d'avance	1,3	2,7	4,0
Actifs d'impôt exigible	0,3	_	0,3
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 17)	72,8	20,0	92,8
Immobilisations incorporelles autres que les logiciels (note 18)	652,2	(13,3)	638,9
Logiciels (note 18)	1,1	_	1,1
Immobilisations corporelles (note 19)	16,1	(0,7)	15,4
Actifs d'impôt différé (note 12)	18,8	3,9	22,7
Passif			
Dettes d'exploitation et charges à payer	(173,6)	(76,6)	(250,2)
Excédent de la facturation sur les coûts et profits prévus (note 15)	(70,7)	_	(70,7)
Passifs d'impôt exigible	(10,5)	4,4	(6,1)
Provisions (note 23)	(169,6)	(67,7)	(237,3)
Obligations locatives (note 17)	(82,9)	(12,7)	(95,6)
Obligations au titre des prestations de retraite (note 9)	(3,5)	(5,3)	(8,8)
Passifs d'impôt différé (note 12)	(20,0)	9,5	(10,5)
Juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs pris		(4.05)	
en charge	635,1	(123,5)	511,6

(Suite du tableau à la page suivante)

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

(Suite du tableau)	Évaluation provisoire	Ajustements	Détermination finale	
Juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs pris				
en charge	635,1	(123,5)	511,6	
Goodwill (note 20)	1 789,9	154,5	1 944,4	
Total de la contrepartie d'achat	2 425,0	31,0	2 456,0	
Trésorerie acquise	(22,2)	_	(22,2)	
Contrepartie à payer	(5,4)	5,4	_	
Sorties de trésorerie nettes	2 397,4	36,4	2 433,8	

Le goodwill est attribuable à l'effectif de l'entreprise acquise et aux synergies attendues au sein de la Société après l'acquisition. La majeure partie du goodwill comptabilisé au 31 décembre 2023 devrait être déductible fiscalement. Les immobilisations incorporelles sont composées principalement des relations clients et des carnets de commandes. La direction a appliqué la méthode des bénéfices excédentaires au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie pour évaluer les relations clients et le carnet de commandes acquis. Les estimations et hypothèses importantes formulées par la direction en lien avec cette méthode comprenaient les produits et les marges prévus attribuables aux relations clients (en excédent du carnet de commandes), les taux d'attrition et les taux d'actualisation.

Les créances clients acquises avaient une juste valeur finale de 190,7 M\$ et une valeur contractuelle brute de 223,4 M\$.

L'entreprise E&I acquise a contribué aux produits des activités ordinaires à hauteur de 443,9 M\$ et généré un résultat net de 34,1 M\$ pour la période allant du 21 septembre 2022 au 31 décembre 2022. Compte tenu de la nature de l'acquisition, l'information financière disponible ne permet pas de présenter avec exactitude les produits des activités ordinaires et le résultat net pro forma comme si la Société avait conclu ces acquisitions au début de son exercice.

AUTRES ACQUISITIONS DE 2022

En 2022, la Société a conclu plusieurs autres acquisitions non importantes lorsque prises individuellement. En février 2022, WSP a fait l'acquisition de Climate Finance Advisors (« CFA »), une société américaine de services-conseils en climat et en finance. En juin 2022, WSP a fait l'acquisition de BOD Arquitectura e Ingenier (« BOD »), une firme d'ingénierie et d'architecture de 45 employés située à Madrid, en Espagne. En août 2022, WSP a fait l'acquisition de la société australienne Greencap Holdings Ltd. (« Greencap »), une filiale de Wesfarmers Industrial and Safety qui compte 250 employés. En septembre 2022, WSP a fait l'acquisition de Capita (Real Estate & Infrastructure) Ltd. (« Capita REI ») et de GL Hearn Ltd. (« GLH »), deux entreprises du Royaume-Uni détenues par le groupe Capita plc, pour une contrepartie en trésorerie totalisant 69,7 M£ (112,4 M\$). Ensemble, les deux entreprises ont ajouté environ 1 000 employés à l'effectif de WSP au Royaume-Uni. En octobre 2022, WSP a fait l'acquisition d'Odeh Engineers, une firme d'ingénierie structurelle américaine dont l'effectif totalise 40 personnes. Ces acquisitions ont été financées au moyen de la trésorerie et des facilités de crédit disponibles de WSP.

Comme ces acquisitions n'étaient pas significatives prises individuellement, la Société a choisi de regrouper les informations à fournir.

L'évaluation provisoire par la direction des justes valeurs des actifs acquis et des passifs pris en charge au 31 décembre 2022, les ajustements comptabilisés au cours des périodes subséquentes et la détermination finale des justes valeurs au 31 décembre 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

La détermination finale des justes valeurs a nécessité certains ajustements aux chiffres provisoires, tel qu'il est indiqué cidessous. La Société n'a pas retraité l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, les ajustements ayant été jugés négligeables. La Société a également établi que l'incidence nette de ces ajustements sur le résultat net de l'exercice (Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

clos le 31 décembre 2022 n'était pas significative, de sorte qu'ils ont été comptabilisés à l'état consolidé du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

	Évaluation provisoire	Ajustements	Détermination finale
Montants comptabilisés au titre des actifs identifiables acquis	-		
et des passifs pris en charge	\$	\$	\$
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18,0	4,5	22,5
Créances clients et autres créances	29,1	(2,6)	26,5
Excédent des coûts et profits prévus sur la facturation (note 15)	4,9	(5,2)	(0,3)
Charges payées d'avance	15,2	_	15,2
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 17)	4,3	1,0	5,3
Immobilisations incorporelles (note 18)	21,3	12,0	33,3
Logiciels (note 18)	0,7	2,5	3,2
Immobilisations corporelles (note 19)	3,6	_	3,6
Actifs d'impôt différé (note 12)	0,8	2,9	3,7
Passif			
Dettes d'exploitation et charges à payer	(26,1)	(4,2)	(30,3)
Excédent de la facturation sur les coûts et profits prévus (note 15)	(1,1)	(6,4)	(7,5)
Passif d'impôt exigible	(1,3)	_	(1,3)
Provisions (note 23)	(0,6)	(11,9)	(12,5)
Obligations locatives (note 17)	(4,3)	(1,0)	(5,3)
Dette à long terme (note 28)	(1,1)	_	(1,1)
Passifs d'impôt différé (note 12)	(4,9)	(0,7)	(5,6)
Juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs			
pris en charge	58,5	(9,1)	49,4
Goodwill (note 20)	95,5	9,1	104,6
Total de la contrepartie d'achat	154,0	(9,1)	154,0
Trésorerie acquise	(18,0)	(4,5)	(22,5)
Contrepartie à payer	(11,5)	1,3	(10,2)
Sorties de trésorerie nettes	124,5	(12,3)	121,3

Le goodwill est attribuable à l'effectif des entreprises acquises et aux synergies attendues au sein de la Société après l'acquisition. Une tranche d'environ 27 M\$ du goodwill comptabilisé au 31 décembre 2023 devrait être déductible fiscalement.

Les créances clients acquises avaient une juste valeur de 26,5 M\$ et une valeur contractuelle brute de 29,7 M\$.

Les entreprises acquises ont généré des produits de 72,8 M\$ et un résultat net de 4,8 M\$ de leur date d'acquisition respective au 31 décembre 2022.

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

6 SECTEURS OPÉRATIONNELS

INFORMATION SECTORIELLE

La Société gère ses activités par région géographique. Les secteurs d'exploitation de la Société représentent des pays ou groupes de pays où elle exerce ses activités. La Société a quatre secteurs à présenter : Canada, Amériques (États-Unis et Amérique latine), EMOIA (Europe, Moyen-Orient, Inde et Afrique) et Asie-Pacifique (Asie, Australie et Nouvelle-Zélande). La direction a appliqué les jugements suivants pour regrouper les secteurs d'exploitation :

- Amériques Les secteurs d'exploitation représentés par les États-Unis et l'Amérique latine sont situés dans la même région des Amériques et ils ont été regroupés car le secteur d'exploitation Amérique latine ne satisfait pas aux seuils quantitatifs qui lui permettraient d'être présenté séparément.
- EMOIA Les secteurs d'exploitation représentés par le Royaume-Uni et l'Irlande, les pays nordiques d'Europe et les pays d'Europe centrale ont été regroupés, car ces secteurs ont des produits et services, des types de clients et des environnements économiques semblables. Les secteurs d'exploitation représentés par le Moyen-Orient, l'Inde et l'Afrique ont aussi été regroupés dans le secteur à présenter EMOIA, car ils ne satisfont pas aux seuls quantitatifs qui leur permettraient d'être présentés séparément.
- Asie-Pacifique Les secteurs d'exploitation représentés par l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont été regroupés, car ils ont des produits et services, des types de clients et des environnements économiques semblables. Le secteur d'exploitation Asie a aussi été regroupé au sein du secteur à présenter Asie-Pacifique, car il ne satisfait pas aux seuils quantitatifs qui lui permettraient d'être présenté séparément et qu'il fait partie de la même région géographique.

L'équipe de direction mondiale de la Société évalue la performance des secteurs isolables en fonction des produits des activités ordinaires nets et du BAIIA ajusté par secteur. Le BAIIA ajusté par secteur exclut certains éléments tels que les coûts d'acquisition d'entreprises, d'intégration et de réorganisation, les coûts de mise en place du système ERP ainsi que les charges du siège social, qui ne sont pas pris en compte lors de l'évaluation de la performance financière sous-jacente des secteurs d'exploitation. Les charges du siège social correspondent aux frais et aux salaires relatifs aux fonctions centralisées comme les finances, les frais juridiques, les ressources humaines et les technologies, qui ne sont affectés à aucun secteur. Cette mesure exclut aussi les incidences des charges de financement, des amortissements, des dépréciations et de l'impôt sur le résultat.

Les ventes entre secteurs sont effectuées dans des conditions équivalant à celles des transactions sans lien de dépendance et sont éliminées au moment de la consolidation.

Les produits des activités ordinaires nets présentés à l'équipe de direction mondiale sont tirés des produits des activités ordinaires, déduction faite des coûts liés aux sous-consultants et des coûts directs, qui sont évalués de la même façon que dans les états consolidés du résultat net et excluent les produits des activités ordinaires intragroupes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

Les tableaux qui suivent présentent les activités de la Société en fonction des secteurs à présenter pour les exercices clos les 31 décembre :

					2023
	a 1		FLIGIA	Asie-	m (1
	Canada \$	Amériques \$	EMOIA \$	Pacifique \$	Total \$
Duraduita des esticités audinatura			•		•
Produits des activités ordinaires	2 498,5	6 024,8	3 900,4	2 013,5	14 437,2
Moins: Sous-consultants et coûts directs	(586,5)	(1 937,0)	(707,4)	(309,3)	(3 540,2)
Produits des activités ordinaires nets	1 912,0	4 087,8	3 193,0	1 704,2	10 897,0
BAIIA ajusté par secteur	433,5	808,1	489,9	308,6	2 040,1
Charges du siège social					(118,8)
Dotation aux amortissements					(673,2)
Dépréciation des actifs à long terme					(87,1)
Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation					(105,0)
Coûts de mise en place du système ERP					(81,0)
Charges financières nettes, compte non tenu des produ	its d'intérêt	S			(215,2)
Quote-part de la dotation aux amortissements, des cha					
financières et de l'impôt sur le résultat des entrepri	ses				(140)
associées et des coentreprises					(14,9)
Résultat avant impôt					744,9
_				Asie-	2022
	Canada	Amériques	EMOIA	Pacifique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	2 151,2	4 826,4	3 207,8	1 747,5	11 932,9
Moins : Sous-consultants et coûts directs	(566,0)	(1 570,0)	(556,7)	(283,0)	(2 975,7)
Produits des activités ordinaires nets	1 585,2	3 256,4	2 651,1	1 464,5	8 957,2
BAIIA ajusté par secteur	347,9	644,7	390,0	267,1	1 649,7
Charges du siège social					(119,5)
Dotation aux amortissements					(576,5)
Dépréciation des actifs à long terme					(576,5) (21,6)
Dépréciation des actifs à long terme					(21,6)
Dépréciation des actifs à long terme Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation Coûts de mise en place du système ERP Charges financières nettes, compte non tenu des produ		s			(21,6) (115,5)
Dépréciation des actifs à long terme Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation Coûts de mise en place du système ERP Charges financières nettes, compte non tenu des produ Quote-part de la dotation aux amortissements, des char	rges	s			(21,6) (115,5) (49,9)
Dépréciation des actifs à long terme Coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation Coûts de mise en place du système ERP Charges financières nettes, compte non tenu des produ	rges	S			(21,6) (115,5) (49,9)

RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES

Les produits de la Société pour les exercices clos les 31 décembre sont attribués comme suit aux régions géographiques, en fonction du pays où la Société exerce ses activités :

	2023	2022
	\$	\$
États-Unis	5 655,2	4 503,1
Canada	2 498,5	2 151,2
Royaume-Uni	1 583,2	1 299,6
Australie	1 155,2	970,1
Suède	664,2	660,8
Autres	2 880,9	2 348,1
	14 437,2	11 932,9

Les actifs au titre de droits d'utilisation, les immobilisations corporelles, le goodwill et les immobilisations incorporelles sont attribués aux pays suivants, aux 31 décembre :

	2023	2022
	\$	\$
États-Unis	4 415,9	4 610,7
Canada	2 268,6	2 306,1
Australie	705,0	422,2
Royaume-Uni	703,6	653,8
Autres	1 426,3	1 279,8
	9 519,4	9 272,6

7 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les tableaux ci-dessous présentent les produits des activités ordinaires de la Société ventilés par secteur d'activité et par catégorie de clients pour les exercices clos les 31 décembre :

					2023
				Asie-	
	Canada	Amériques	EMOIA	Pacifique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Secteur d'activité					
Transport et infrastructures	593,2	2 679,9	1 675,8	993,6	5 942,5
Sciences de la terre et environnement	1 302,5	2 311,7	709,3	484,0	4 807,5
Bâtiment	394,4	650,6	1 192,6	469,0	2 706,6
Énergie	108,3	375,2	252,4	50,9	786,8
Industrie	100,1	7,4	70,3	16,0	193,8
	2 498,5	6 024,8	3 900,4	2 013,5	14 437,2
Catégorie de clients					
Secteur public	1 091,2	3 379,9	2 049,0	1 059,8	7 579,9
Secteur privé	1 407,3	2 644,9	1 851,4	953,7	6 857,3
*	2 498,5	6 024,8	3 900,4	2 013,5	14 437,2
_					2022
	Canada	Amériques	EMOIA	Asie- Pacifique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Secteur d'activité					
Transport et infrastructures	585,1	2 470,1	1 449,6	885,0	5 389,8
Sciences de la terre et environnement	1 016,1	1 466,2	479,2	353,9	3 315,4
Bâtiment	335,7	520,9	996,3	441,9	2 294,8
Énergie	118,8	360,7	205,6	51,8	736,9
Industrie	95,5	8,5	77,1	14,9	196,0
	2 151,2	4 826,4	3 207,8	1 747,5	11 932,9
Catágorio do alianta					
Catégorie de clients Secteur public	607,5	2 847,6	1 677,3	961,7	6 094,1
Secteur puolic Secteur privé	1 543,7	·	-		
secieul prive	2 151,2	1 978,8 4 826,4	1 530,5 3 207,8	785,8 1 747,5	5 838,8 11 932,9

8 RÉGIMES INCITATIFS À LONG TERME (« RILT »)

OPTIONS SUR ACTIONS

Les options attribuées aux dirigeants et aux employés en vertu du régime d'options sur actions peuvent être exercées au cours d'une période ne pouvant dépasser 10 ans à compter de la date d'attribution. Les options sont acquises, au plus tard, trois ans après la date d'attribution. Toute option qui n'est pas exercée expire à la première des deux dates suivantes : un mois après la date à laquelle le bénéficiaire cesse d'être employé ou la date d'échéance de l'option sur actions attribuée.

	2023	2022
Nombre d'options sur actions exercées au cours de l'exercice clos le 31 décembre	62 374	22 295
Prix d'exercice des options sur actions exercées au cours de l'exercice clos le 31 décembre	57,98 \$ à 180,65 \$	41,69 \$ à 121,18 \$
Nombre d'options sur actions en cours au 31 décembre	782 722	706 602
Nombre d'options sur actions acquises en cours au 31 décembre	651 150	572 511
Prix d'exercice des options sur actions en cours au 31 décembre	41,69 \$ à 180,65 \$	41,69 \$ à 180,65 \$

La juste valeur des options sur actions à la date d'attribution a été évaluée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. La volatilité attendue est estimée à l'aide du cours historique des actions ordinaires de la Société et le taux d'intérêt sans risque est estimé selon les taux des obligations d'État. Le tableau qui suit présente les données utilisées pour établir la juste valeur des options sur actions à la date d'attribution pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 :

	2023	2022
Volatilité attendue du prix de l'action	24 %	22 %
Dividende	0,88 % à 0,96 %	0,80 %
Taux d'intérêt sans risque	3,33 % à 3,70 %	1,85 %
Durée de vie prévue de l'option	5,8	5,7
Juste valeur - moyenne pondérée des options émises	39,93 \$	41,43 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 5,0 M\$ (4,5 M\$ en 2022) dans les coûts liés au personnel.

UNITÉS D'ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT, UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES, UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES, UNITÉS D'ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT RACHETABLES ET UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES RACHETABLES

Les unités d'actions liées au rendement sont réglées en trésorerie, et les droits s'y rattachant s'acquièrent après trois ans si la Société atteint certains objectifs de rendement. Les unités d'actions restreintes sont réglées en trésorerie et deviennent acquises après trois ans. Les unités d'actions différées sont réglées en trésorerie et deviennent acquises immédiatement après l'attribution, mais leur règlement est différé jusqu'à la cessation de l'emploi au sein de la Société pour quelque raison que ce soit, sauf en cas de congédiement pour motif valable. Les droits sur les unités d'actions liées au rendement rachetables sont acquis après trois ans, sous réserve des conditions d'acquisition des droits liées au rendement. Les droits sur les unités d'actions restreintes rachetables sont acquis après trois ans. Les unités d'actions liées au rendement rachetables et les unités

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

d'actions restreintes rachetables peuvent être rachetées par le participant, en tout temps entre la date d'acquisition des droits et le dixième anniversaire d'attribution, contre des actions ordinaires de la Société, un montant en trésorerie ou une combinaison des deux, au gré du participant.

La charge de rémunération et le passif connexe lié à ces attributions dans le cadre du régime d'unités d'actions sont évalués à l'aide de la valeur de marché du cours de l'action de la Société, de la performance prévue de la Société par rapport aux cibles, et d'autres facteurs, s'il y a lieu, et la charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits, dans le cas des unités d'actions liées au rendement, des unités d'actions restreintes, des unités d'actions liées au rendement rachetables et des unités d'actions restreintes rachetables, et à mesure que les unités sont attribuées, dans le cas des unités d'actions différées.

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, les variations de l'obligation de paiement de la Société découlant des fluctuations de la valeur de marché de ses actions ordinaires à la TSX, ou les variations du nombre d'unités, attribuables à son rendement attendu et à d'autres facteurs, sont comptabilisées à titre de charge ou de produit.

En 2023, la Société a comptabilisé des coûts liés au personnel de 60,2 M\$ (39,1 M\$ en 2022) relativement aux régimes d'unités d'actions. Au 31 décembre 2023, il y avait 742 377 unités d'actions liées au rendement, unités d'actions restreintes, unités d'actions différées, unités d'actions liées au rendement rachetables et unités d'actions restreintes rachetables en cours, et l'obligation cumulative s'établissait à 120,9 M\$ (respectivement 748 344 unités et 119,9 M\$ au 31 décembre 2022). La valeur intrinsèque du passif de tous les régimes d'unités d'actions pour lesquels le droit des participants de recevoir un paiement en trésorerie était devenu acquis au 31 décembre 2023 s'établit à 87,3 M\$ (83,9 M\$ au 31 décembre 2022).

La Société contracte des instruments financiers dérivés auprès d'institutions financières canadiennes afin de limiter son exposition à la variabilité des unités au titre des « RILT » causée par des fluctuations du cours de son action. La valeur des instruments financiers dérivés fluctue selon les variations du cours de l'action ordinaire de la Société, et ces instruments sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Par conséquent, ils sont évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière et le profit ou la perte découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés est comptabilisé dans les coûts liés au personnel et les charges de financement. En 2023, le profit découlant de l'évaluation à la valeur de marché comptabilisée dans le résultat net s'est élevé à 17,2 M\$ (perte de 20,6 M\$ en 2022). Au 31 décembre 2023, la Société avait des dérivés en cours pour 660 000 de ses actions ordinaires (780 000 au 31 décembre 2022).

9 RÉGIMES DE RETRAITE

Le tableau qui suit présente les charges de retraite comprises dans les coûts liés au personnel pour les exercices clos les 31 décembre :

	2023	2022
	\$	\$
Coût des services rendus au titre des régimes de retraite à prestations définies	10,0	2,1
Coût des services passés au titre des régimes de retraite à prestations définies	(0,6)	(1,0)
Cotisations de l'employeur aux régimes de retraite à prestations définies	9,8	13,6
Cotisations de l'employeur aux régimes de retraite à cotisations définies	208,7	161,2
	227,9	175,9

La Société offre à ses salariés des régimes à prestations définies et des régimes à cotisations définies. Les cotisations définies sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont engagées.

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

Au Royaume-Uni, plusieurs régimes à prestations définies distincts, tous fermés aux nouveaux participants, sont offerts. Les actifs des régimes sont détenus séparément des actifs de la Société, dans des fonds administrés par un tiers.

En Suède, une partie du régime multiemployeurs à prestations définies négocié collectivement est comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière de la Société à titre de régime à prestations définies. L'obligation au titre des coûts des services rendus se rapportant à ce régime a cessé de s'appliquer en 2008 lorsque la Société a commencé à assurer les nouvelles obligations au titre des prestations définies auprès d'une société d'assurance. Cette partie du régime comptabilisée comme un régime à prestations définies se rapporte aux obligations au titre des prestations antérieures à 2008, qui ne sont pas capitalisées.

Les prestations prévues aux termes du régime négocié collectivement en Suède, qui sont assurées par une société d'assurance, sont considérées comme un régime multiemployeurs. Étant donné que la société d'assurance n'est pas en mesure de préciser quelle est la portion de ses actifs d'assurance qui est mise de côté pour honorer l'obligation au titre des prestations de retraite de chacun des employeurs, ce régime est traité comme un régime à cotisations définies dans les états financiers consolidés de la Société.

Aux États-Unis, la Société offre un régime de rémunération différée aux termes duquel une partie de la rémunération des employés est différée et investie dans des actifs financiers détenus dans une fiducie (inclus dans les actifs financiers, comme il est mentionné à la note 16, « Autres actifs financiers »). Les actifs financiers sont détenus en fiducie au bénéfice des employés, mais sont mis à la disposition des créanciers de la Société, en cas d'insolvabilité. Par conséquent, ce régime est présenté comme un régime non capitalisé.

Aux États-Unis, un régime à prestations définies capitalisé fermé aux nouveaux participants est offert. Les actifs de ce régime sont détenus séparément des actifs de la Société, dans des fonds administrés par un tiers.

Pour les régimes à prestations définies capitalisés et non capitalisés, tout déficit de la juste valeur de l'actif des régimes sur la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est comptabilisé en passif dans l'état consolidé de la situation financière. Les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés au complet à mesure qu'ils surviennent dans l'état du résultat global. Ces écarts actuariels rendent compte des modifications des hypothèses actuarielles et des écarts entre les hypothèses actuarielles et les résultats réels.

Les charges actuarielles comptabilisées aux états consolidés du résultat net, eu égard aux régimes à prestations définies, pourraient être composées du coût des services rendus au cours de la période, des intérêts nets sur le passif (l'actif) au titre des prestations définies, des coûts des services passés et des coûts liés aux compressions des régimes.

Les passifs de la Société découlant des obligations au titre des prestations définies et les coûts des services rendus au cours de l'exercice considéré qui s'y rattachent sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Des évaluations sont effectuées chaque année. Des actuaires et des conseillers externes fournissent des recommandations sur les questions d'ordre actuariel. Les hypothèses actuarielles sur lesquelles repose le calcul des obligations au titre des prestations diffèrent selon la situation économique du pays dans lequel le régime a cours et sont énoncées ci-après.

Les principales hypothèses utilisées pour calculer les passifs découlant des obligations au titre des prestations définies et le coût des services rendus connexe pour les exercices clos les 31 décembre sont présentés dans le tableau suivant :

	2023	2022
Royaume-Uni		
Taux d'augmentation des prestations à payer	2,05 % à 2,95 %	1,90 % à 3,50 %
Taux d'actualisation	4,75 %	5,00 %
Taux d'inflation hypothétique	2,75 % à 3,10 %	2,80 % à 3,15 %
Espérance de vie à 65 ans (participants actuellement âgés de 65 ans)		
- Hommes	87,2	87,9
- Femmes	89,6	90,2
<u>Suède</u>		
Taux d'actualisation	3,25 %	4,00 %
Taux d'inflation hypothétique	1,60 %	1,90 %
Espérance de vie à 65 ans (participants actuellement âgés de 65 ans)		
- Hommes	86,9	87,0
- Femmes	88,9	89,0
<u>États-Unis</u>		
Taux d'actualisation (régimes non capitalisés)	4,75 % à 4,80 %	4,95 % à 5,10 %
Taux d'actualisation (régimes capitalisés)	4,91 %	5,19 %

Les justes valeurs selon les principales catégories des actifs des régimes de retraite capitalisés à prestations définies aux États-Unis et au Royaume-Uni étaient les suivantes aux 31 décembre :

	2023		2022	
	\$	%	\$	%
Actions	13,1	6	46,1	18
Obligations	85,4	38	63,9	25
Placements découlant d'un passif	62,0	28	48,8	20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13,4	6	0,1	_
Autres	48,5	22	93,9	37
	222,4	100	252,8	100

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

Le tableau qui suit présente les montants comptabilisés dans les états de la situation financière aux 31 décembre :

	2023	2022
	\$	\$
Juste valeur des actifs des régimes (Royaume-Uni)	156,0	184,7
Valeur actualisée des obligations capitalisées (Royaume-Uni)	(140,8)	(183,0)
Actif net des régimes capitalisés (Royaume-Uni)	15,2	1,7
Juste valeur des actifs des régimes (États-Unis)	66,4	68,1
Valeur actualisée des obligations capitalisées (États-Unis)	(78,6)	(77,5)
Déficit des régimes capitalisés (États-Unis)	(12,2)	(9,4)
Valeur actualisée des obligations non capitalisées (États-Unis)	(137,7)	(122,6)
Valeur actualisée des obligations non capitalisées (Suède)	(37,6)	(32,0)
Passif des régimes de retraite	(172,3)	(162,3)

Le tableau qui suit présente les montants comptabilisés dans les états consolidés du résultat net pour les exercices clos les 31 décembre :

	2023	2022
	\$	\$
Coût des services rendus	10,0	2,1
Coût des services passés	(0,6)	(1,0)
Frais d'administration	1,3	0,3
Charge relative au régime de retraite à prestations définies	10,7	1,4
Charge d'intérêts	19,2	9,3
Rendement attendu des actifs des régimes	(12,9)	(5,8)
Charges de financement nettes des passifs au titre des régimes de retraite	6,3	3,5

Le tableau qui suit présente la variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies pour les exercices clos les 31 décembre :

	2023	2022
	\$	\$
Valeur actualisée de l'obligation – solde d'ouverture	415,1	478,1
Valeur actualisée de l'obligation – acquisitions	4,2	78,5
Coût des services rendus au cours de la période	10,0	2,1
Coût des services passés	(0,6)	(1,0)
Cotisations des participants aux régimes	_	0,1
Prestations versées	(28,1)	(26,9)
Paiements au titre de règlements	(44,7)	_
Charges d'intérêts	19,2	9,3
Pertes actuarielles – modifications des hypothèses	14,8	(136,1)
Pertes actuarielles – modifications des ajustements liés à l'expérience	2,8	4,2
Écarts de change	2,0	6,8
Valeur actualisée de l'obligation – solde de clôture	394,7	415,1

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

Le tableau qui suit présente la variation de la juste valeur des actifs des régimes aux 31 décembre :

	2023	2022
	\$	\$
Juste valeur des actifs des régimes – solde d'ouverture	252,8	265,2
Rendement attendu des actifs des régimes	12,9	5,8
Cotisations des participants aux régimes	_	0,1
Cotisations de l'employeur	9,8	13,6
Prestations versées	(16,9)	(12,7)
Paiements au titre de règlements	(44,7)	_
Frais d'administration	(1,3)	(0,3)
Gain actuariel (expérience)	6,6	(95,8)
Écarts de change	3,2	1,9
Juste valeur des actifs des régimes – solde de clôture	222,4	252,8

Le tableau qui suit présente le sommaire du déficit net au titre des obligations en matière de prestations de retraite aux 31 décembre :

	2023	2022
	\$	\$
Juste valeur des actifs des régimes	222,4	252,8
Valeur actualisée des passifs des régimes	(394,7)	(415,1)
Déficit	(172,3)	(162,3)

Les régimes à prestations définies de la Société l'exposent au risque de taux d'intérêt, au risque lié à l'inflation, au risque lié à la longévité, au risque de change et au risque lié aux placements sur le marché. Le tableau qui suit présente l'analyse sommaire de la sensibilité au 31 décembre 2023 du déficit global des régimes de retraite aux modifications des hypothèses principales :

Hypothèse	Variation des points de base/années	Augmentation du déficit des régimes de retraite
		\$
Taux d'actualisation	- 10 pb	2,4
Taux d'inflation ¹⁾	+ 10 pb	1,4
Mortalité ¹⁾	+ 1 an	5,3

¹⁾ Incidence du déficit des régimes de retraite à prestations définies, au Royaume-Uni et en Suède seulement.

Le total des cotisations des salariés et des cotisations de l'employeur qui devraient être payées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 au titre des régimes de retraite à prestations définies de la Société au Royaume-Uni devrait s'établir à environ 1,6 M\$.

10 COÛTS D'ACQUISITION, D'INTÉGRATION ET DE RÉORGANISATION ET COÛTS DE MISE EN PLACE DU SYSTÈME ERP

	2023	2022
	\$	\$
Coûts d'acquisition d'entreprises	12,5	39,8
Coûts d'intégration des entreprises acquises	92,5	70,9
Autres	_	4,8
	105,0	115,5

Les coûts d'acquisition, d'intégration et de réorganisation de 2023 comprennent des coûts liés aux avantages du personnel de 41,2 M\$ (16,2 M\$ en 2022). Les coûts qui ne sont pas liés aux avantages du personnel ont trait essentiellement aux frais juridiques et honoraires et aux coûts de résiliation anticipée des contrats.

Les coûts de mise en place du système ERP de 2023 comprennent respectivement des coûts liés aux avantages du personnel de 22,5 M\$ (13,8 M\$ en 2022). Les coûts qui ne sont pas liés aux avantages du personnel ont trait essentiellement aux honoraires.

11 CHARGES DE FINANCEMENT NETTES

	2023	2022
	\$	\$
Intérêts liés aux facilités de crédit et aux billets de premier rang non garantis	185,1	68,4
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	40,9	37,4
Charge de financement nette liée aux obligations des régimes de retraite	6,3	3,5
Pertes de change sur les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères	4,7	2,3
(Profits) pertes latents sur les instruments financiers dérivés	(27,4)	20,1
Autres intérêts et frais bancaires	23,7	13,6
(Profits) pertes sur les placements dans des titres	(18,1)	22,1
Produit d'intérêts	(12,6)	(5,8)
	202,6	161,6

12 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT ET RAPPROCHEMENT DES TAUX D'IMPOSITION

Le tableau qui suit présente les composantes de la charge d'impôt sur le résultat pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 :

	2023	2022
	\$	\$
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt exigible sur le résultat de l'exercice	304,1	313,8
Ajustements relatifs aux exercices précédents	(50,6)	(2,5)
	253,5	311,3
Produit d'impôt différé		
Création et résorption des différences temporaires	(100,1)	(161,1)
Incidence des variations des taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés	0,1	(2,0)
Ajustements relatifs aux exercices précédents	38,4	4,6
	(61,6)	(158,5)
Charge d'impôt sur le résultat	191,9	152,8

Le tableau suivant présente un rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat, selon les taux d'impôt combinés canadiens fédéral-provincial prévus par la loi, de 26,5 % en 2023 et en 2022 et le taux d'impôt effectif réel pour les exercices clos les 31 décembre :

		2023		2022
	\$	%	\$	%
Résultat avant impôt	744,9		587,5	
Charge d'impôt prévue aux taux d'imposition combinés canadiens fédéral-provincial prévus par la loi	197,4	26,5 %	155,7	26,5 %
Variations découlant des éléments suivants :				
Différences dues aux taux d'impôt étranger	(12,1)	(1,6)%	(17,2)	(2,9)%
Charges non déductibles, déduction faite des produits non imposables	5,3	0,7 %	6,3	1,1 %
Avantages fiscaux non comptabilisés, montant net	13,3	1,8 %	7,7	1,3 %
Ajustements relatifs aux exercices précédents	(12,2)	(1,6)%	2,1	0,4 %
Incidence des variations des taux d'impôt	0,1	— %	(2,0)	(0,4)%
Autres éléments	0,1	- %	0,2	- %
	191,9	25,8 %	152,8	26,0 %

En 2023 et en 2022, le montant net des avantages fiscaux non comptabilisés représente des économies d'impôt non comptabilisées relatives à l'exercice considéré et à des exercices précédents qui se rapportent principalement à des filiales à l'étranger et dont l'utilisation n'est pas jugée probable, en partie contrebalancée par la comptabilisation d'actifs d'impôt différé non comptabilisés précédemment liés à certaines filiales ayant généré des profits au cours de l'exercice considéré.

DIFFÉRENCES TEMPORAIRES

Les tableaux qui suivent présentent les composantes importantes des actifs et passifs d'impôt différé aux 31 décembre :

1	Λ	1	2
Z	u	Z	J

						2023
	Au 1 ^{er} janvier	Crédité (débité) à l'état du résultat net	Crédité aux autres éléments du résultat global	Acquisitions et cessions d'entre- prises	Écarts de change	Au 31 décembre
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé						
Provisions déductibles lors de leur règlement	213,7	(4,1)	_	25,6	(4,0)	231,2
Reports en avant de perte fiscale	22,9	22,9	_	1,7	_	47,5
Régimes de retraite	42,8	(2,1)	2,5	1,4	(0,8)	43,8
Frais d'émission différés	14,1	(4,9)	_	_	_	9,2
Immobilisations corporelles	19,7	0,4	_	_	0,3	20,4
Contrats de location	27,8	13,9	_	(1,8)	(0,6)	39,3
Frais de recherche et développement	165,1	76,3	_	5,0	(5,0)	241,4
Autres différences temporaires	55,6	(18,9)	_	(2,2)	(0,8)	33,7
	561,7	83,5	2,5	29,7	(10,9)	666,5
Passifs d'impôt différé						
Excédent des coûts et profits prévus sur la facturation	(103,2)	(21,9)	_	(0,2)	(0,2)	(125,5)
Retenues	(18,9)	2,0	_	_	_	(16,9)
Immobilisations corporelles	(24,4)	6,3	_	(3,6)	1,0	(20,7)
Immobilisations incorporelles	(128,3)	43,1	_	(33,3)	(0,2)	(118,7)
Goodwill	(16,6)	(30,3)		1,3	0,8	(44,8)
Autres différences temporaires	(47,3)	(21,1)	9,0	(0,5)	(0,1)	(60,0)
	(338,7)	(21,9)	9,0	(36,3)	1,3	(386,6)
	223,0	61,6	11,5	(6,6)	(9,6)	279,9

2022

							2022
	Au 1 ^{er} janvier	Crédité (débité) à l'état du résultat net	Crédité aux autres éléments du résultat global	Crédité directe- ment aux capitaux propres	et cessions	Écarts de change	Au 31 décembre
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé							
Provisions déductibles lors de leur règlement	219,3	(24,3)	_	_	11,8	6,9	213,7
Reports en avant de perte fiscale	24,2	(1,8)	_	_	0,6	(0,1)	22,9
Régimes de retraite	45,3	3,2	(8,3)	_	0,9	1,7	42,8
Frais d'émission différés	7,4	(1,3)	_	8,1	_	(0,1)	14,1
Immobilisations corporelles	19,9	(0,1)	_	_	0,5	(0,6)	19,7
Contrats de location	22,3	(10,6)	_	_	15,4	0,7	27,8
Frais de recherche et développement	4,5	154,6	_	_	_	6,0	165,1
Autres différences temporaires	25,8	13,1	_	_	14,7	2,0	55,6
	368,7	132,8	(8,3)	8,1	43,9	16,5	561,7
Passifs d'impôt différé Excédent des coûts et profits prévus sur							
la facturation	(93,5)	(9,9)	_	_	(4,0)	4,2	(103,2)
Retenues	(19,0)	0,5	_	_	_	(0,4)	(18,9)
Immobilisations corporelles	(15,2)	(7,6)	_	_	(0,5)	(1,1)	(24,4)
Immobilisations incorporelles	(118,9)	38,5	_	_	(44,7)	(3,2)	(128,3)
Goodwill	(7,4)	(8,4)	_	_	_	(0,8)	(16,6)
Autres différences temporaires	(48,8)	12,6	(9,8)		(0,2)	(1,1)	(47,3)
	(302,8)	25,7	(9,8)	_	(49,4)	(2,4)	(338,7)
	65,9	158,5	(18,1)	8,1	(5,5)	14,1	223,0

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

L'impôt différé est présenté comme suit aux états consolidés de la situation financière aux 31 décembre :

	2023	2022
	\$	\$
Actifs d'impôt différé	429,3	351,3
Passifs d'impôt différé	(149,4)	(128,3)
	279,9	223,0

Au 31 décembre 2023, la Société avait comptabilisé des actifs d'impôt différé de 47,5 M\$ (22,9 M\$ au 31 décembre 2022) liés aux pertes fiscales pour l'exercice considéré et les exercices antérieurs. La Société a comptabilisé des actifs d'impôt différé, car elle estime qu'il est probable qu'elle disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les pertes fiscales reportées en avant pourront être imputées.

Au 31 décembre 2023, la Société avait des actifs d'impôt différé non comptabilisés de 165,4 M\$ (159,3 M\$ au 31 décembre 2022). De ce montant, une tranche de 436,3 M\$ est liée à des reports en avant de pertes fiscales, dont une tranche de 75,8 M\$ vient à échéance entre 2024 et 2033, le reste n'ayant pas d'échéance (respectivement 367,2 M\$ et 49,5 M\$ au 31 décembre 2022); une tranche est représentée par un montant brut de 31,1 M\$ lié à des différences temporaires sans échéance (60,7 M\$ au 31 décembre 2022). En outre, une tranche de 42,9 M\$ correspond à des actifs d'impôt différé non comptabilisés en lien avec les crédits d'impôt venant à échéance entre 2024 et 2033 (45,3 M\$ au 31 décembre 2022). La Société considère comme non probable le recouvrement de ces actifs d'impôt différé non comptabilisés.

Au 31 décembre 2023, un passif d'impôt différé relatif à un montant de 1 070,1 M\$ (851,0 M\$ au 31 décembre 2022) au titre de différences temporaires imposables liées aux résultats non distribués des filiales n'a pas été comptabilisé, car la Société contrôle le moment où ces différences s'inverseront et ne s'attend pas à ce qu'elles s'inversent dans un avenir prévisible. Lors de la distribution de ces résultats sous forme de dividendes ou autrement, la Société pourrait être assujettie à l'impôt des sociétés ou à des retenues d'impôt sur le résultat.

RÈGLES DU PILIER DEUX DE L'OCDE

La Société exerce ses activités dans divers pays qui ont adopté ou quasi adopté de nouvelles lois Pilier Deux dans le but d'instaurer un impôt complémentaire minimum mondial. Les lois entrent en vigueur pour l'exercice de la Société débutant le 1^{er} janvier 2024. La Société a évalué son exposition potentielle aux impôts sur le revenu au titre du Pilier Deux au moyen de ses déclarations fiscales, de ses déclarations pays par pays et de ses états financiers les plus récents pour ses entités constitutives. D'après cette évaluation, la Société ne devrait pas être exposée de manière significative aux impôts sur le revenu au titre du Pilier Deux.

La Société a appliqué une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation de l'impôt différé afin de tenir compte de l'incidence de l'impôt complémentaire du Pilier Deux et le comptabilisera à titre d'impôt exigible lorsqu'il sera engagé.

13 INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR

La trésorerie, les créances clients et autres créances, les dettes d'exploitation, les dividendes à payer aux actionnaires, les découverts bancaires, la dette à long terme liée aux facilités de crédit et les autres passifs financiers sont des instruments financiers pour lesquels la juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée, de leurs taux d'intérêt variables ou des taux courants sur le marché pour des instruments à taux fixe.

La hiérarchie des justes valeurs selon laquelle la Société évalue les instruments financiers est la suivante :

- les données d'entrée de niveau 1 sont des cours non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché visés au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les billets de premier rang non garantis de la Société sont des passifs financiers comptabilisés au coût amorti. Au 31 décembre 2023, la juste valeur des billets de premier rang non garantis d'un capital de 1,0 G\$, qui est fondée sur des cours non ajustés (niveau 1), s'établissait à 987,9 M\$ (439,5 M\$ pour les billets de premier rang non garantis d'un capital de 500 M\$ au 31 décembre 2022).

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la juste valeur des autres actifs financiers et des couvertures liées aux actions ordinaires de la Société était déterminée au moyen de données de niveau 1. La juste valeur des instruments financiers utilisés pour couvrir le risque de change, notamment les contrats de change à terme et les swaps de devises, est déterminée au moyen de données de niveau 2.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée au risque de crédit, au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de liquidité. Les analyses suivantes dressent un portrait de ces risques aux 31 décembre 2023 et 2022.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations en vertu d'un instrument financier ou d'un contrat, situation qui entraîne une perte financière.

Les instruments financiers qui sont susceptibles d'exposer la Société à un risque de crédit important sont essentiellement la trésorerie, les créances clients, les autres créances, les instruments financiers dérivés, les placements dans des titres et les créances sur des coentreprises et entreprises associées. L'excédent des coûts et des profits prévus sur la facturation sont aussi soumis à une évaluation du risque de crédit, selon le même modèle. L'exposition maximale au risque de crédit de la Société se limite à la valeur comptable de ces instruments financiers et actifs contractuels, soit 5 139,1 M\$ au 31 décembre 2022).

La trésorerie est détenue ou émise par des institutions financières de la catégorie investissement. Par conséquent, la Société estime que le risque de non-exécution relativement à ces instruments est minime.

Le risque de crédit de la Société découle essentiellement des créances clients et de l'excédent des coûts et profits prévus sur la facturation. Les montants indiqués dans les états consolidés de la situation financière sont présentés déduction faite des provisions pour perte de crédit attendue. Ces dernières sont estimées par la direction et fondées, en partie, sur l'âge des

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

créances et sur le recouvrement actuel et prévu. En général, la Société n'exige pas de garantie ni d'autre sûreté des clients à l'égard de leurs créances; cependant, elle ne leur accorde du crédit qu'après avoir procédé à une évaluation de leur solvabilité. De plus, la Société réévalue régulièrement la qualité du crédit de ses clients et établit une provision pour les pertes de crédit attendues lorsque la probabilité de recouvrement d'une créance a diminué de façon significative. La Société estime que son risque de crédit relatif aux créances clients est limité. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a enregistré des pertes sur créances nettes de 18,8 M\$ (recouvrement net sur la provision pour pertes sur créances attendues comptabilisée antérieurement de 9,3 M\$ en 2022).

La Société réduit son risque de crédit en offrant ses services à une panoplie de clients, dans divers pays, secteurs d'activité et secteurs de l'économie.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs relatifs à un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change.

La Société exerce ses activités à l'échelle internationale et est exposée à un risque de change en raison de ses activités d'exploitation libellées en dollars américains, en livres sterling, en dollars australiens, en couronnes suédoises, en dollars néo-zélandais, en euros et dans d'autres monnaies, ainsi qu'en raison de ses actifs nets dans des établissements à l'étranger. Ces risques sont partiellement compensés par des achats et par des charges d'exploitation engagés dans ces monnaies.

La Société a des investissements dans des établissements à l'étranger, dont les actifs nets sont exposés au risque de change. Ce risque est partiellement compensé par des emprunts libellés dans la monnaie étrangère appropriée. Les profits ou pertes de change sur l'investissement net dans ces établissements sont présentés dans le compte de cumul des autres éléments du résultat global, à titre d'écarts de change, dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires.

La Société conclut des contrats de change à terme et des options afin de couvrir les fluctuations des cours de change prévus de certaines devises par rapport au dollar canadien. Au 31 décembre 2023, le profit net à la juste valeur de marché de ces contrats à terme et de ces options s'établissait à 10,0 M\$, et un profit de 22,0 M\$ a été comptabilisée en résultat net pour l'exercice 2023. Au 31 décembre 2023, la plus importante devise couverte représentait un montant nominal de 734,6 M\$ US.

La Société détient des swaps de taux d'intérêt pour un montant nominal de 325,0 M\$ US afin de couvrir les fluctuations des taux d'intérêt de sa dette libellée en dollars américains. Le profit à la juste valeur de marché de ces swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2023 s'est établi à 6,7 M\$ et la variation de la juste valeur a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

La Société détient des swaps de devises et de taux d'intérêt pour une valeur nominale de 1,0 G\$ CA afin de couvrir le risque lié au taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain de l'investissement net de la Société dans des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain. La perte nette à la juste valeur de marché de ces swaps au 31 décembre 2023 s'est établie à 2,5 M\$ et la variation de la juste valeur a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

En 2023, la Société a conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt afin de couvrir le risque lié au taux de change entre le dollar canadien et diverses devises ainsi que les fluctuations des taux d'intérêt de sa dette libellée en devises. La composante devises et la composante taux d'intérêt de chacun des instruments financiers sont distinctes et chaque composante est désignée respectivement comme couverture d'investissement net ou couverture de flux de trésorerie. La perte nette à la juste valeur de marché de ces swaps au 31 décembre 2023 s'est établie à 19,5 M\$ et la variation de la juste valeur a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

2022

GROUPE WSP GLOBAL INC. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

En 2023, la Société a conclu des tunnels de taux d'intérêt pour une valeur nominale de 300,0 M\$ US pour couvrir les fluctuations des taux d'intérêt de sa dette libellée en dollars américains. Au 31 décembre 2023, le profit à la juste valeur de marché de ces tunnels de taux s'est établi à 0,3 M\$ et la variation de la juste valeur a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

En 2023, la Société a conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 275 M\$ AU afin de couvrir le risque lié au taux de change entre le dollar australien et le dollar américain ainsi que les fluctuations des taux d'intérêt. Ces instruments financiers ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture. La perte nette à la juste valeur de marché de ces swaps au 31 décembre 2023 s'est établie à 12,9 M\$ et la variation de la juste valeur a été comptabilisée dans le résultat net.

La Société conclut des instruments financiers dérivés auprès d'institutions financières canadiennes afin de limiter son exposition aux variations des régimes incitatifs à long terme (« RILT ») prévoyant une rémunération fondée sur des unités d'actions réglées en trésorerie causées par les fluctuations du cours de son action ordinaire. La valeur des instruments financiers dérivés fluctue selon les variations du cours de l'action ordinaire de la Société, et ces instruments sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Par conséquent, ils sont évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière et le profit ou la perte découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés est comptabilisé dans les coûts liés au personnel et les charges de financement comme compensation de la réévaluation du passif au titre du RILT. Au 31 décembre 2023, la Société avait des couvertures en cours pour 660 000 de ses actions ordinaires, avec un profit à la juste valeur totale de 8,9 M\$ (perte de 6,9 M\$ pour 780 000 actions au 31 décembre 2022). En 2023, le profit découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments de couverture du RILT inscrit dans le résultat net s'est élevé à 17,2 M\$ (perte de 20,6 M\$ en 2022).

En tenant compte des montants libellés en monnaie étrangère et en supposant que toutes les autres variables demeurent inchangées, une variation des taux de change aurait des répercussions sur le résultat net et les capitaux propres de la Société. La direction est d'avis qu'une fluctuation de 10 % des taux de change est raisonnablement possible. Le tableau ci-dessous résume l'incidence, sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre, d'une fluctuation de -10 % ou de +10 % des taux de change par rapport au dollar canadien :

	Dollar américain	Livre sterling	Dollar australien	Couronne suédoise
	\$	\$	\$	\$
Résultat net	25,3	6,7	5,2	3,2
Autres éléments du résultat global	342,7	63,2	62,7	20,9

				2022
	Dollar américain	Livre sterling	Dollar australien	Couronne suédoise
	\$	\$	\$	\$
Résultat net	18,2	7,5	3,7	1,9
Autres éléments du résultat global	453,3	54,5	39,8	16,5

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varie en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. L'exposition de la Société à ce risque est principalement attribuable à sa dette à long terme et à ses autres passifs financiers non courants qui portent intérêt à des taux variables. Ce risque est partiellement compensé par la trésorerie détenue à des taux variables.

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

La direction est d'avis qu'une fluctuation de 100 points de base des taux d'intérêt est raisonnablement possible. Une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant inchangées, entraînerait un recul de 13,8 M\$ du résultat net de la Société. Une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant inchangées, entraînerait une hausse de 15,7 M\$ du résultat net de la Société.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à l'échéance.

Une trésorerie centralisée assure à la Société de conserver une flexibilité de financement en évaluant les besoins en flux de trésorerie futurs et en maintenant une marge de sécurité suffisante sur ses facilités de crédit engagées. Les limites de crédit, les restrictions sur la trésorerie et la conformité aux clauses restrictives sont aussi prises en considération.

La Société surveille sur une base continue son risque de liquidité lié aux instruments financiers. La direction vérifie en tout temps ses besoins en trésorerie afin de s'assurer de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire aux exigences de l'exploitation tout en conservant une réserve adéquate sur ses facilités de crédit non utilisées. WSP a accès à des lignes de crédit obtenues auprès d'institutions financières, comme il est indiqué à la note 24, « Dette à long terme ».

Les tableaux suivants indiquent les échéances contractuelles des passifs financiers aux 31 décembre 2023 et 2022. Les montants indiqués ci-dessous représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés :

					2023
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Plus de 2 ans
	\$	\$	\$	\$	\$
Dettes d'exploitation et charges à payer	2 738,3	2 738,3	2 738,3	_	_
Dividendes à payer aux actionnaires	46,8	46,8	46,8	_	_
Obligations locatives	1 002,1	1 162,5	319,5	244,1	598,9
Dette à long terme	3 262,5	3 858,7	743,7	734,8	2 380,2
	7 049,7	7 806,3	3 848,3	978,9	2 979,1

					2022
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Plus de 2 ans
	\$	\$	\$	\$	\$
Dettes d'exploitation et charges à payer	2 736,4	2 736,4	2 736,4	_	_
Dividendes à payer aux actionnaires	46,7	46,7	46,7	_	_
Obligations locatives	1 129,8	1 298,6	325,4	265,5	707,7
Dette à long terme	2 954,5	3 411,9	345,6	707,0	2 359,3
	6 867,4	7 493,6	3 454,1	972,5	3 067,0

Au 31 décembre 2023, la Société avait un montant disponible de 1 467,8 M\$ aux termes de la facilité de crédit (1 857,4 M\$ en 2022), déduction faite de lettres de crédit en cours de 148,9 M\$ (141,8 M\$ en 2022). Au 31 décembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société, déduction faite du découvert bancaire, s'établissaient à 361,9 M\$ (491,0 M\$ en 2022).

14 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Aux 31 décembre	2023	2022
	\$	\$
Créances clients, montant net	2 364,2	2 232,6
Autres créances	328,5	351,7
Instruments financiers dérivés	25,9	33,3
Créances sur des coentreprises et entreprises associées	7,8	8,2
	2 726,4	2 625,8

Lorsqu'elle applique la méthode simplifiée pour l'évaluation des pertes de crédit attendues, la Société ne fait pas le suivi des variations du risque de crédit et, par conséquent, n'attribue pas de notation aux dettes d'exploitation. La Société exerce un suivi de la balance chronologique des créances clients brutes en souffrance, comme suit :

Aux 31 décembre	2023	2022
	\$	\$
En règle	907,7	847,7
En souffrance depuis 0 à 30 jours	714,0	732,0
En souffrance depuis 31 à 60 jours	306,0	286,4
En souffrance depuis 61 à 90 jours	182,3	122,0
En souffrance depuis 91 à 180 jours	182,4	168,9
En souffrance depuis plus de 180 jours	241,8	233,2
Créances clients	2 534,2	2 390,2
Provision pour pertes de crédit attendues	(170,0)	(157,6)
Créances clients, montant net	2 364,2	2 232,6

La Société est exposée à un risque de crédit compte tenu de ses créances clients et elle maintient des provisions pour les pertes potentielles sur ces créances. Les pertes potentielles sont atténuées du fait que la solvabilité des clients est évaluée avant qu'un crédit ne leur soit accordé et qu'aucun client ne représente à lui seul plus de 10 % des produits des activités ordinaires. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé des pertes de crédit nettes de 18,8 M\$ (produit net de 9,3 M\$ au titre de la provision pour pertes sur créances attendues comptabilisée en 2022).

15 SOLDES CONTRACTUELS

Le tableau suivant présente les variations de l'excédent des coûts et profits prévus sur la facturation (actifs contractuels) et de l'excédent de la facturation sur les coûts et profits prévus (passifs contractuels) :

		2023		2022
	Excédent des coûts et profits prévus sur la facturation	Excédent de la facturation sur les coûts et profits prévus	Excédent des coûts et profits prévus sur la facturation	Excédent de la facturation sur les coûts et profits prévus
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	1 626,2	(973,1)	1 156,4	(751,1)
Augmentations attribuables à la trésorerie reçue ou aux montants facturés avant la prestation des services	_	(3 339,6)	_	(2 536,6)
Transfert dans les produits des activités ordinaires une fois que les services liés sont réputés rendus	_	3 167,5	_	2 409,0
Entrées d'actifs contractuels par la comptabilisation de produits des activités ordinaires	11 269,7	_	9 523,9	_
Transfert dans les créances clients de l'excédent des coûts et profits prévus sur la facturation	(10 978,0)	_	(9 224,2)	_
Variations liées aux acquisitions et cessions d'entreprises (note 5)	15,8	(25,6)	123,9	(73,0)
Effet des variations des cours du change	(22,1)	12,8	46,2	(21,4)
Solde au 31 décembre	1 911,6	(1 158,0)	1 626,2	(973,1)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les produits des activités ordinaires comptabilisés qui étaient inclus dans les passifs contractuels au 1^{er} janvier 2023 s'élèvent à 819,7 M\$ (738,7 M\$ en 2022). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les produits des activités ordinaires comptabilisés sur les obligations de prestation remplies ou partiellement remplies au cours des exercices antérieurs s'élèvent à 86,2 M\$ (22,4 M\$ en 2022).

Les obligations de prestation non remplies, qui représentent la part restante des obligations contractuelles liées aux contrats en régie à prix plafond et aux contrats à forfait qui ont été conclus et pour lesquels les travaux étaient commencés, s'élèvent à 11,4 G\$ au 31 décembre 2023 (11,1 G\$ au 31 décembre 2022). Les contrats en régie sans prix plafond ont été exclus étant donné que le montant global des travaux sous contrat ne peut être établi de manière définitive.

Le calendrier d'exécution des contrats est tributaire de plusieurs facteurs hors du contrôle de la Société. Ces facteurs comportent notamment les modifications de la portée du projet, les échéanciers fixés en fonction des clients et le financement des projets des clients. La Société estime qu'environ 60 % des obligations de prestation non remplies au 31 décembre 2023 seront désactualisées au cours des 12 prochains mois.

16 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Aux 31 décembre	2023	2022
	\$	\$
Placements dans des titres	123,1	107,4
Autres	0,2	0,8
	123,3	108,2

Les placements dans des titres comprennent des placements dans un grand nombre de fonds communs de placement, selon les choix de placement des employés, concernant les obligations de rémunération différée de la Société aux États-Unis, comme il est indiqué à la note 9, « Régimes de retraite ». La juste valeur de ces placements s'établit à 122,6 M\$ (107,0 M\$ en 2022), déterminée par le cours de marché des fonds à la date de clôture, lesquels sont des données d'entrée de niveau 1 (cours non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques).

17 ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES

ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	Exercice clos le 31 décembre 2023		Exercice o	los le 31 décer	nbre 2022	
	Immobilier	Matériel	Total	Immobilier	Matériel	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	935,7	43,2	978,9	830,4	31,1	861,5
Entrées par voie d'acquisitions d'entre- prises et d'ajustements de la période						
d'évaluation	43,1	2,0	45,1	125,7	17,5	143,2
Entrées	97,3	22,1	119,4	144,0	12,9	156,9
Reconduction, réévaluation et modification de contrats de location	65,9	0,1	66,0	95,5	(1,5)	94,0
Cession d'une entreprise	(5,7)	_	(5,7)	_	_	_
Dotation aux amortissements	(293,5)	(22,9)	(316,4)	(270,9)	(17,6)	(288,5)
Dépréciation	(65,1)	_	(65,1)	(17,1)	_	(17,1)
Utilisation des allocations pour incitatifs à la location	8,9	_	8,9	15,3	_	15,3
Écarts de change	(6,4)	(0,5)	(6,9)	12,8	0,8	13,6
Solde à la clôture de l'exercice	780,2	44,0	824,2	935,7	43,2	978,9

En 2023 et en 2022, dans le cadre de sa stratégie immobilière, la Société a comptabilisé une dépréciation pour certains actifs immobiliers au titre de droits d'utilisation du fait de la réorganisation en cours.

OBLIGATIONS LOCATIVES

	Exercice clos le 31 décembre 2023			Exercice clos le 31 décembre 20		
	Immobilier	Matériel	Total	Immobilier	Matériel	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 089,9	39,9	1 129,8	994,0	26,3	1 020,3
Entrées par voie d'acquisitions d'entre- prises et d'ajustements de la période						
d'évaluation	36,1	1,5	37,6	130,5	19,0	149,5
Entrées	97,3	22,1	119,4	144,0	12,9	156,9
Reconduction, réévaluation et modification de contrats de location	64,3	_	64,3	92,5	(2,3)	90,2
Cession d'une entreprise	(6,0)	_	(6,0)	_	_	_
Charge d'intérêts sur les obligations locatives (note 11)	39,0	1,9	40,9	36,4	1,0	37,4
Paiements	(349,6)	(25,5)	(375,1)	(323,5)	(17,8)	(341,3)
Écarts de change	(8,5)	(0,3)	(8,8)	16,0	0,8	16,8
Solde à la clôture de l'exercice	962,5	39,6	1 002,1	1 089,9	39,9	1 129,8
Partie courante des obligations						
locatives	239,7	17,8	257,5	255,3	17,7	273,0
Partie non courante des obligations locatives	722,8	21,8	744,6	834,6	22,2	856,8

18 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		Carnets de	Relations	Noms commer-	
	Logiciels	commandes	clients	ciaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2022					
Coût	218,2	171,9	486,2	105,2	981,5
Cumul des amortissements	(147,2)	(138,6)	(140,5)	(5,3)	(431,6)
Valeur nette	71,0	33,3	345,7	99,9	549,9
Entrées Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises et d'ajustements de la période d'évaluation	35,6	_	_	_	35,6
(note 5)	1,8	208,0	465,5	_	675,3
Amortissement	(60,8)	(33,1)	(72,5)	(7,0)	(173,4)
Écarts de change	(0,9)	2,4	15,0	(1,3)	15,2
Solde au 31 décembre 2022	46,7	210,6	753,7	91,6	1 102,6
Solde au 31 décembre 2022					
Coût	217,9	266,6	972,5	104,2	1 561,2
Cumul des amortissements	(171,2)	(56,0)	(218,8)	(12,6)	(458,6)
Valeur nette	46,7	210,6	753,7	91,6	1 102,6
Entrées Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises et d'ajustements de la période d'évaluation	123,3	_	_	_	123,3
(note 5)	2,6	20,6	77,2	10,1	110,5
Cessions par voie de cessions d'entreprises	_	(1,0)	(2,7)	_	(3,7)
Amortissement	(40,0)	(88,7)	(84,2)	(8,8)	(221,7)
Écarts de change	(0,1)	(1,5)	(6,5)	1,2	(6,9)
Solde au 31 décembre 2023	132,5	140,0	737,5	94,1	1 104,1
Solde au 31 décembre 2023					
Coût	320,4	234,2	1 028,6	115,3	1 698,5
Cumul des amortissements	(187,9)	(94,2)	(291,1)	(21,2)	(594,4)
Valeur nette	132,5	140,0	737,5	94,1	1 104,1

La valeur comptable des immobilisations incorporelles désignées comme ayant une durée d'utilité indéterminée, soit le nom commercial de WSP, s'établissait à 48,0 M\$ au 31 décembre 2023 (46,7 M\$ au 31 décembre 2022).

En 2023, la Société a acquis des immobilisations incorporelles totalisant 233,8 M\$ (710,9 M\$ en 2022), lesquelles sont toutes amortissables.

19 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et bâtiments en tenure franche	Amélio- rations locatives	Mobilier et matériel	Matériel informa- tique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2022					
Coût	30,8	285,3	303,5	304,6	924,2
Cumul des amortissements	(7,4)	(155,4)	(206,5)	(191,3)	(560,6)
Valeur nette	23,4	129,9	97,0	113,3	363,6
Entrées	0,1	23,4	29,6	77,8	130,9
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises et d'ajustements de la période d'évaluation (note 5)	0,4	3,6	15,3	0,4	19,7
Cessions, y compris par voie de cessions d'entreprises	_	(0,1)	(0,8)	(0,7)	(1,6)
Amortissement	(1,0)	(29,8)	(29,3)	(54,5)	(114,6)
Dépréciation	(4,5)	_	_	_	(4,5)
Écarts de change	1,1	4,6	(1,5)	1,2	5,4
Solde au 31 décembre 2022	19,5	131,6	110,3	137,5	398,9
Solde au 31 décembre 2022					
Coût	26,2	299,6	340,3	363,6	1 029,7
Cumul des amortissements	(6,7)	(168,0)	(230,0)	(226,1)	(630,8)
Valeur nette	19,5	131,6	110,3	137,5	398,9
Entrées	_	27,4	44,8	87,7	159,9
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises et d'ajustements de la période d'évaluation (note 5)	32,2	0,2	0,4	0,8	33,6
Cessions, y compris par voie de cessions d'entreprises	_	(1,2)	(4,3)	(0,1)	(5,6)
Amortissement	(1,1)	(32,1)	(30,7)	(71,2)	(135,1)
Dépréciation	_	(16,1)	(1,6)	_	(17,7)
Écarts de change	3,2	(1,3)	(0,3)	(0,3)	1,3
Solde au 31 décembre 2023	53,8	108,5	118,6	154,4	435,3
Solde au 31 décembre 2023					
Coût	61,8	319,7	366,7	443,1	1 191,3
Cumul des amortissements	(8,0)	(211,2)	(248,1)	(288,7)	(756,0)
Valeur nette	53,8	108,5	118,6	154,4	435,3

En 2023, dans le cadre de sa stratégie immobilière, la Société a comptabilisé une dépréciation pour certaines améliorations locatives et du mobilier et matériel du fait de la réorganisation en cours.

20 GOODWILL

	2023	2022
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier	6 792,2	4 762,3
Goodwill découlant des acquisitions d'entreprises	296,4	1 885,4
Ajustements de la période d'évaluation	163,6	4,8
Cession d'une entreprise	(28,4)	_
Écarts de change	(68,0)	139,7
Solde au 31 décembre	7 155,8	6 792,2

En août 2023, WSP a vendu Louis Berger Services, Inc. (« LBS ») à Versar Inc., une entreprise mondiale de services d'ingénierie, d'environnement et de sécurité. LBS se spécialise dans les services d'exploitation et d'entretien d'infrastructures complexes pour des installations civiles et de défense essentielles aux missions dans le monde entier et employait environ 1 400 personnes au moment du désinvestissement.

Le goodwill est affecté aux UGT de la Société. La valeur comptable du goodwill par UGT est présentée dans le tableau suivant :

Aux 31 décembre	2023	2022
Goodwill affecté aux UGT	\$	\$
États-Unis	3 566,3	3 563,6
Canada	1 712,8	1 654,7
Royaume-Uni	448,2	417,7
Nord de l'Europe	344,4	345,6
Australie	488,9	283,1
Nouvelle-Zélande	180,6	185,4
Europe centrale	201,5	127,9
Asie	84,0	85,6
Amérique latine	75,3	73,6
Moyen-Orient	53,8	55,0
	7 155,8	6 792,2

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS À LONG TERME

La Société a procédé à son test de dépréciation annuel du goodwill et des autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée au 30 septembre 2023 conformément à la politique décrite à la note 2, « Méthodes comptables significatives ». Les principales hypothèses ayant servi à déterminer la juste valeur de chaque UGT pour 2023 sont décrites ci-après. La Société n'a relevé aucun indice de dépréciation à une autre date et, par conséquent, elle n'a procédé à aucun nouveau calcul de la dépréciation.

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

TECHNIQUE D'ÉVALUATION

JUSTE VALEUR DIMINUÉE DES COÛTS DE LA VENTE

La valeur recouvrable d'une UGT est établie en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. L'évaluation de la juste valeur est une évaluation fondée sur le marché plutôt que sur l'entité. La juste valeur d'une UGT doit être évaluée à l'aide des hypothèses que des intervenants du marché utiliseraient plutôt qu'à l'aide de celles liées spécifiquement à la Société. Afin de déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, une approche par le résultat reposant sur la méthode d'actualisation des flux de trésorerie a été utilisée. Les données entrant dans la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sont des données de niveau 3 (données d'entrée non fondées sur des données observables). De plus, l'approche par le marché a été employée afin de déterminer si les conclusions tirées sont raisonnables.

APPROCHE PAR LE RÉSULTAT

La direction a établi que la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie permet d'obtenir l'estimation juste du prix qui pourrait être obtenu une UGT dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur reflète la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'entreprise ainsi que la valeur résiduelle de l'entreprise à la clôture de la période visée par les prévisions. La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie a été appliquée en fonction d'une valeur d'entreprise, c'est-à-dire que les flux de trésorerie après impôt avant la prise en compte des charges d'intérêts ont été actualisés à l'aide d'un coût moyen pondéré du capital (« CMPC » ou le « taux d'actualisation »). Cette approche requiert la formulation d'hypothèses concernant les taux de croissance des produits des activités ordinaires, la marge du BAIIA ajusté, le niveau du fonds de roulement, les dépenses d'investissement, les taux d'impôt et les taux d'actualisation.

APPROCHE PAR LE MARCHÉ

Selon l'approche par le marché, il est présumé que la valeur d'une UGT reflète le prix payé pour des sociétés comparables du même secteur d'activité acquises dans des circonstances similaires. Une comparaison d'une UGT avec des sociétés comparables du même secteur d'activité dont l'information financière est publiée peut constituer une base raisonnable pour estimer la juste valeur. Selon cette approche, la juste valeur est calculée en fonction d'un multiple du BAIIA ajusté comparativement à un multiple médian moyen déterminé d'après l'information publiée pour des sociétés et des prix de transaction comparables.

ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES UTILISÉES AUX FINS DE LA DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DIMINUÉE DES COÛTS DE LA VENTE

PROJECTIONS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les projections des flux de trésorerie reposent sur des projections financières approuvées par la direction et par le conseil d'administration. Ces projections financières reposent sur des hypothèses qui reflètent les lignes de conduite que la Société a prévu adopter, compte tenu de l'ensemble des conditions économiques les plus probables selon la direction, ajustées pour rendre compte des attentes qu'aurait un intervenant du marché. La marge du BAIIA ajusté est fondée sur les valeurs budgétées pour la première année de la période de cinq ans (la « période couverte »), et ces valeurs sont augmentées sur la durée de la période couverte en utilisant un taux de croissance approximatif. Le taux de croissance appliqué après les projections de la première année variait entre 2,0 % et 5,0 %. La marge du BAIIA ajusté utilisée se situait dans une fourchette allant de 11,8 % à 23,5 %. La direction a également pris en considération l'expérience passée, les tendances économiques historiques ainsi que les tendances de l'industrie et du marché afin de déterminer si les projections financières utilisées sont raisonnables.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2023 ET 2022

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation reflète l'évaluation actuelle par le marché du risque spécifique à des sociétés comparables. Le taux d'actualisation a été établi d'après le coût moyen pondéré des capitaux propres et le coût des capitaux empruntés pour des sociétés comparables du même secteur d'activité. Le taux d'actualisation représente le CMPC après impôt. La détermination du CMPC nécessite une analyse distincte du coût des capitaux propres et du coût de la dette et tient compte d'une prime de risque fondée sur l'UGT en cause. Le taux d'actualisation utilisé se situait dans une fourchette allant de 8,0 % à 11,0 %.

TAUX DE CROISSANCE FINAL

Les taux de croissance utilisés pour établir les projections de la Société ont été déterminés à l'aide des taux de croissance publiés de l'industrie et d'hypothèses concernant l'inflation, de même qu'en fonction de l'information établie par les responsables de la gestion de chaque UGT à la lumière d'analyses des tendances historiques et des attentes concernant la croissance future. Le taux de croissance final utilisé s'établissait à 2,0 %.

SENSIBILITÉ AUX MODIFICATIONS DES HYPOTHÈSES

Les analyses suivantes sont présentées séparément les unes des autres, c'est-à-dire que toutes les autres estimations demeurent inchangées.

Une diminution de 5 %, répartie également sur les périodes futures, des entrées de trésorerie nettes futures prévues n'aurait entraîné aucune dépréciation du goodwill des UGT.

Une augmentation de 50 points de base des taux d'actualisation utilisés aux fins du test de dépréciation n'aurait entraîné aucune dépréciation du goodwill des UGT.

Une diminution de 25 points de base des taux de croissance finaux utilisés aux fins du test de dépréciation n'aurait entraîné aucune dépréciation du goodwill des UGT.

21 AUTRES ACTIFS

Aux 31 décembre	2023	2022
	\$	\$
Participations dans des entreprises associées	89,8	87,8
Participations dans des coentreprises	35,6	32,4
Montants à recevoir des sociétés d'assurance	70,7	57,0
Actifs au titre des prestations de retraite (note 9)	15,2	_
Autres	6,0	6,4
	217,3	183,6

22 DETTES D'EXPLOITATION ET CHARGES À PAYER

Aux 31 décembre	2023	2022
	\$	\$
Dettes d'exploitation	1 107,8	1 038,8
Avantages du personnel à payer	944,4	952,2
Charges à payer et autres dettes d'exploitation	525,6	587,0
Taxes de vente à payer	128,6	121,3
Instruments financiers dérivés	25,9	33,3
Créances sur des coentreprises et entreprises associées	6,0	3,8
	2 738,3	2 736,4

23 PROVISIONS

	Provisions pour litiges	Autres provisions	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	311,3	129,8	441,1
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises	68,9	41,8	110,7
Provisions supplémentaires	109,9	7,4	117,3
Utilisées ou reprises	(63,2)	(68,9)	(132,1)
Écarts de change	(3,6)	0,8	(2,8)
Solde au 31 décembre 2023	423,3	110,9	534,2
Partie courante	98,1	36,8	134,9
Partie non courante	325,2	74,1	399,3

Certaines des réclamations pour lesquelles une provision a été constituée sont couvertes par les assurances de la Société. Par conséquent, les montants à recevoir des sociétés d'assurance sont comptabilisés pour certaines réclamations dans les autres débiteurs (note 14), pour les réclamations courantes, et dans les autres actifs (note 21), pour les réclamations à long terme.

24 DETTE À LONG TERME

	2023	2022
	\$	\$
Emprunts aux termes des facilités de crédit	2 124,7	2 401,3
Billets de premier rang non garantis	996,2	500,0
Découvert bancaire	16,1	4,6
Autres passifs financiers	125,5	48,6
	3 262,5	2 954,5
Partie courante	204,2	173,4
Partie non courante	3 058,3	2 781,1

Le tableau suivant indique les échéances contractuelles de la dette à long terme au 31 décembre 2023. Les montants présentés sont des remboursements de capital contractuels et excluent les paiements d'intérêts.

	Valeur comptable	Moins de 12 mois	De 12 à 24 mois	De 24 à 36 mois	Plus de 36 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Facilité de crédit de 1,50 G\$ US	369,9	_	_	102,9	267,0
Prêts à terme de 1 325 M\$ US	1 754,8	132,4	562,8	529,8	529,8
Billets de premier rang non garantis	996,2	_	_	_	996,2
Découvert bancaire	16,1	16,1	_	_	_
Autres passifs financiers	125,5	55,7	24,3	22,1	23,4
	3 262,5	204,2	587,1	654,8	1 816,4

FACILITÉS DE CRÉDIT

WSP dispose d'une facilité de crédit de 1,5 G\$ US consentie par un syndicat d'institutions financières, qui se compose de ce qui suit :

- une facilité de crédit de premier rang renouvelable non garantie d'au plus 500,0 M\$ US venant à échéance en avril 2026;
- une facilité de crédit de premier rang renouvelable non garantie d'au plus 1,0 G\$ US venant à échéance en avril 2028.

Le montant disponible aux termes de la facilité de crédit de 1,5 G\$ US était de 1 467,8 M\$ (1 108,3 M\$ US) au 31 décembre 2023.

WSP dispose d'une facilité de crédit de 325 M\$ US. Au 31 décembre 2023, la facilité de crédit consentie avait été prélevée en totalité sous forme d'emprunt à terme échéant en avril 2025.

WSP dispose d'une facilité de crédit pleinement engagée de 1,0 G\$ US sous forme de prêts à terme assortis de durées diverses allant jusqu'à quatre ans. Au 31 décembre 2023, la facilité de crédit de 1,0 G\$ US était entièrement utilisée.

La facilité de crédit de 1,5 G\$ US porte intérêt au taux préférentiel canadien, au taux de base américain, au taux des acceptations bancaires ou au SOFR (taux de financement à un jour garanti) à terme plus une marge d'au plus 2,00 %, selon le type d'avances. La Société verse une commission d'engagement négociée sur la facilité de crédit disponible et inutilisée.

(Les montants dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les montants par action, et sauf indication contraire.)

Aux termes des facilités de crédit de 1,5 G\$ US, de 325 M\$ US et de 1,0 G\$ US, la Société est dans l'obligation, entre autres conditions, de respecter certaines clauses restrictives calculées sur une base consolidée. Les principales clauses se rattachent aux ratios de la dette à long terme consolidée sur le BAIIA ajusté consolidé et à la couverture des intérêts. La direction s'assure trimestriellement de la conformité de la Société aux clauses restrictives dans le cadre des exigences de dépôt prévues en vertu de ses facilités de crédit. Toutes les clauses restrictives étaient respectées au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Les emprunts aux termes de ces facilités de crédit étaient majoritairement libellés en dollars américains au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023, en vertu de la facilité de crédit de 1,5 G\$ US et d'autres facilités, la Société peut émettre des lettres de crédit irrévocables jusqu'à un maximum de 936,0 M\$ (954,2 M\$ au 31 décembre 2022). Au 31 décembre 2023, la Société avait émis des lettres de crédit irrévocables totalisant 597,6 M\$ (559,5 M\$ au 31 décembre 2022).

Au 31 décembre 2023, la Société disposait d'autres marges de crédit à l'exploitation disponibles totalisant 216,6 M\$ (181,3 M\$ au 31 décembre 2022), dont un montant de 193,0 M\$ (168,1 M\$ au 31 décembre 2022) était disponible à la fin de l'exercice.

BILLETS DE PREMIER RANG NON GARANTIS

WSP a émis à leur valeur nominale des billets de premier rang non garantis (les « billets »), qui ont une valeur comptable de 996,2 M\$. Les principales caractéristiques des billets sont décrites dans le tableau qui suit.

Date d'émission	Valeur nominale	Taux d'intérêt fixe annuel	Date d'échéance	Dates de paiements d'intérêts semestrielles
19 avril 2021	500,0 \$	2,408 %	19 avril 2028	19 ^e jour d'avril et d'octobre de chaque année
22 novembre 2023	500,0 \$	5,548 %	22 novembre 2030	22 ^e jour de mai et de novembre de chaque année

Les billets sont des obligations de premier rang non garanties de WSP, qui ont égalité de rang avec les autres dettes non garanties et non subordonnées de WSP, émises aux termes d'un acte de fiducie auquel s'ajoute un premier acte de fiducie complémentaire, datés respectivement du 19 avril 2021 et du 22 novembre 2023.

COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Société utilise une combinaison de swaps de taux d'intérêt et de dettes à taux fixe pour couvrir son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2023, 66 % de la dette à long terme de la Société était protégée contre les fluctuations de taux d'intérêt soit par l'utilisation de swaps de taux d'intérêt, d'options ou de dettes à taux fixe.

25 CAPITAL-ACTIONS

AUTORISÉ

Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, avec droit de vote et de participation.

Un nombre illimité d'actions privilégiées sans valeur nominale, avec droit de participation et pouvant être émises en séries.

ÉMIS ET LIBÉRÉ

	Actions ordinaires	
	Nombre	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	117 783 015	3 801,2
Actions émises dans le cadre de placements publics par voie de prise ferme	3 031 400	445,9
Actions émises dans le cadre de placements privés	3 032 550	446,1
Actions émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes (« RRD »)	584 457	89,2
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	22 295	2,0
Solde au 31 décembre 2022	124 453 717	4 784,4
Actions émises dans le cadre du RRD	147 859	24,6
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	62 374	6,3
Solde au 31 décembre 2023	124 663 950	4 815,3

Financement par capitaux propres de 2022

Le 16 août 2022, la Société a conclu un placement public par voie de prise ferme (le « placement ») d'actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires placées dans le public ») et un placement privé (le « placement privé simultané ») d'actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires placées par voie de placement privé »), qui ont généré un produit brut total de 920,2 M\$.

La Société a émis à même le capital autorisé 3 031 400 actions ordinaires placées dans le public, y compris 395 400 actions ordinaires placées dans le public qui ont été émises à l'exercice de l'option de surallocation au prix de 151,75 \$ chacune, ce qui a généré un produit brut de 460,0 M\$.

De plus, la Société a émis, par la voie du placement privé simultané réalisé avec GIC Pte. (« GIC »), la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse ») et une filiale de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« Investissements RPC »), un total de 3 032 550 actions ordinaires placées par voie de placement privé au prix de 151,75 \$ chacune, générant un produit brut total de 460,2 M\$. De ce nombre, 395 550 actions ordinaires placées par voie de placement privé ont été émises à l'exercice de l'option de souscription supplémentaire.

Actions privilégiées

Au 31 décembre 2023, aucune action privilégiée n'était émise.

26 GESTION DU CAPITAL

Les principaux objectifs de la Société relativement à la gestion de la structure de son capital sont les suivants :

- maintenir une flexibilité financière dans le but de répondre à ses engagements financiers, de verser des dividendes, d'exécuter une stratégie de croissance et de poursuivre sa croissance par l'entremise des acquisitions d'entreprises;
- gérer les activités de la Société de manière responsable afin d'être en mesure de verser un rendement adéquat aux actionnaires;
- respecter les ratios financiers requis en vertu des facilités de crédit.

Pour la gestion du capital, la Société a défini son capital comme une combinaison des emprunts aux termes des facilités de crédit, des capitaux propres attribuables aux actionnaires et de la participation ne donnant pas le contrôle, compte non tenu de la trésorerie (déduction faite du découvert bancaire).

2023	2022
\$	\$
2 124,7	2 401,3
996,2	500,0
6 328,9	6 006,0
4,5	3,1
9 454,3	8 910,4
(361,9)	(491,0)
9 092,4	8 419,4
	\$ 2 124,7 996,2 6 328,9 4,5 9 454,3 (361,9)

La stratégie financière de la Société consiste à maintenir une structure flexible cohérente avec les objectifs cités plus haut, à s'adapter adéquatement à l'évolution de la conjoncture économique et à permettre sa croissance interne par des acquisitions d'entreprises. La Société surveille notamment la structure de son capital en utilisant le ratio de la dette nette consolidée sur le BAIIA ajusté consolidé. Ce ratio vise à déterminer le niveau d'endettement maximal possible.

Aux 31 décembre	2023	2022
Dette à long terme ¹⁾	3 262,5	2 954,5
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 28)	(378,0)	(495,6)
Dette nette	2 884,5	2 458,9

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022
BAIIA ajusté	1 921,3	1 530,2
Ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté	1,5	1,6

¹⁾ Y compris la partie courante.

En vue de maintenir et d'ajuster sa structure de capital, la Société pourrait émettre de nouvelles actions sur le marché, contracter des emprunts bancaires et négocier de nouvelles facilités de crédit.

27 DIVIDENDES

En 2023, la Société a déclaré un dividende de 186,9 M\$, ou 1,50 \$ par action (181,8 M\$, ou 1,50 \$ par action, en 2022).

Après la clôture de l'exercice, le 28 février 2024, le conseil d'administration de la Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,375 \$ par action ordinaire de la Société payable le ou aux environs du 15 avril 2024 aux porteurs d'actions inscrits à la fermeture des bureaux le 31 mars 2024. Le montant total final du paiement de dividende dépendra du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fermeture des bureaux le 31 mars 2024 et n'a pas été comptabilisé à titre de passif au 31 décembre 2023.

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES (« RRD »)

En vertu du RRD, les détenteurs d'actions ordinaires peuvent choisir de réinvestir les dividendes en trésorerie dans de nouvelles actions ordinaires. Les actions à émettre peuvent être achetées sur le marché libre ou émises sur le capital autorisé de la Société, au gré de la direction. Les actions émises sur le capital autorisé seront assorties d'un escompte maximal de 5,0 % par rapport au cours moyen du marché.

En 2023, le conseil d'administration a approuvé la résiliation du RRD de la Société conformément à ses modalités, à compter du 10 mai 2023 (la « date de prise d'effet »). À la résiliation du RRD, tous les dividendes ou distributions en espèces sur les actions ordinaires de la Société dont la date de clôture des registres pour le versement est postérieure à la date de prise d'effet sont versés en espèces plutôt qu'en actions de la Société.

À la suite des paiements de dividendes déclarés le 9 novembre 2022 et le 8 mars 2023, un montant de 24,6 M\$ a été réinvesti dans 147 859 actions ordinaires dans le cadre du RRD au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les actions émises dans le cadre du RRD en 2023 et en 2022 étaient assorties d'un escompte de 2 % par rapport au cours moyen du marché.

28 TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉDUCTION FAITE DU DÉCOUVERT BANCAIRE

	2023	2022
	\$	\$
Fonds en caisse et fonds en banque	378,0	495,6
Moins : Découvert bancaire (note 24)	(16,1)	(4,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite		
du découvert bancaire	361,9	491,0

En 2023, les sorties de trésorerie liées aux acquisitions effectuées avant le 1^{er} janvier 2023 s'élevaient à 42,2 M\$ (34,8 M\$ en 2022, liées aux acquisitions effectuées avant le 1^{er} janvier 2022).

AJUSTEMENTS

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022
	\$	\$
Dotation aux amortissements et dépréciation des actifs à long terme	760,3	598,1
Variation des crédits d'impôt à l'investissement sans effet sur la trésorerie	(28,5)	(37,5)
Quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises, déduction faite de l'impôt	(29,7)	(24,0)
Charge relative au régime de retraite à prestations définies	10,7	1,4
Cotisations en trésorerie aux régimes de retraite à prestations définies	(9,8)	(13,6)
Écarts de change et transactions sans incidence sur la trésorerie	(2,5)	17,1
Profit sur la cession d'immobilisations corporelles	(1,0)	_
Autres	(40,6)	(4,7)
	658,9	535,6

VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

Exercices clos les 31 décembre	2023	2022
	\$	\$
Diminution (augmentation):		
Créances clients, charges payées d'avance et autres créances	(119,9)	(291,9)
Excédent des coûts et profits prévus sur la facturation	(291,7)	(299,7)
Augmentation (diminution):		
Dettes d'exploitation et charges à payer	(46,2)	179,2
Excédent de la facturation sur les coûts et profits prévus	172,1	127,7
	(285,7)	(284,7)

VARIATIONS DES PASSIFS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

	Dividendes à			
	Dette à	Obligations	payer aux	•
	long terme	locatives	actionnaires	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2022	1 776,7	1 020,3	44,2	2 841,2
Variations des flux de trésorerie de financement	1 048,3	(303,9)	(90,1)	654,3
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises et d'ajustements de la période d'évaluation	8,3	149,5	_	157,8
Nouveaux contrats de location, renouvellements et modifications	_	247,1	_	247,1
Produit du découvert bancaire, montant net	3,5	_	_	3,5
Écarts de conversion	96,1	16,8	_	112,9
Autres variations hors trésorerie	21,6	_	92,6	114,2
Solde au 31 décembre 2022	2 954,5	1 129,8	46,7	4 131,0
Variations des flux de trésorerie de financement	131,7	(334,2)	(162,2)	(364,7)
Entrées par voie d'acquisitions d'entreprises et d'ajustements de la période d'évaluation, déduction faite des cessions d'entreprises	0,2	31,6	_	31,8
Nouveaux contrats de location, renouvellements et modifications	_	183,7	_	183,7
Produit du découvert bancaire, montant net	11,5	_	_	11,5
Écarts de conversion	8,3	(8,8)	_	(0,5)
Autres variations hors trésorerie	156,3	_	162,3	318,6
Solde au 31 décembre 2023	3 262,5	1 002,1	46,8	4 311,4

29 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants incluent le conseil d'administration, le président et chef de la direction et les membres de l'équipe de direction mondiale. Le tableau qui suit présente la rémunération payée ou payable aux principaux dirigeants incluse dans les coûts liés au personnel pour les exercices clos les 31 décembre :

	2023	2022
	\$	\$
Avantages à court terme du personnel	27,9	25,6
Paiements fondés sur des actions	35,6	8,9
	63,5	34,5

COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les parties liées de la Société sont ses coentreprises et ses entreprises associées. Se reporter à la note 14, « Créances clients et autres créances », et à la note 22, « Dettes d'exploitation et charges à payer », pour les soldes des montants à recevoir de ces entités et à payer à celles-ci.

30 PASSIFS ÉVENTUELS

POURSUITES JURIDIQUES

La Société fait actuellement face à des poursuites en justice en raison de services rendus dans le cours normal de ses activités. La Société se défend dans le cadre de telles poursuites et adopte des mesures de gestion des risques appropriées pour résoudre et prévenir de telles procédures. De plus, la Société souscrit des assurances responsabilité générale et professionnelle qui lui permettent de gérer les risques occasionnés par de telles poursuites. Sur le fondement des conseils et de l'information fournis par ses conseillers juridiques, et compte tenu de son expérience dans le règlement de poursuites semblables, la direction estime que la Société a prévu une provision suffisante à ce titre et que le règlement définitif ne devrait pas dépasser de manière significative la garantie d'assurance ou avoir une incidence significative sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. La provision pour litiges comptabilisée au 31 décembre 2023 s'élevait à 423,3 M\$ (311,3 M\$ au 31 décembre 2022). Les variations de cette provision sont décrites à la note 23, « Provisions ».

ENQUÊTE ET MESURES RÉGLEMENTAIRES

En tant qu'entrepreneur effectuant des travaux pour l'État, la Société peut être assujettie à des lois et à des règlements plus contraignants que ceux qui s'appliquent aux entrepreneurs au service d'entités non gouvernementales. L'État vérifie attentivement la conformité des entrepreneurs à ces lois et à ces règlements par des audits et des enquêtes qui font partie intégrante de la procédure d'attribution des contrats publics, et la direction reçoit à l'occasion des demandes de renseignements concernant les activités de la Société avec des organismes publics. Toute violation pourrait entraîner des responsabilités civiles ou criminelles ainsi que la suspension ou la radiation de l'admissibilité à l'attribution de nouveaux contrats gouvernementaux ou au renouvellement d'options.

Le 27 décembre 2019, plus de 100 demandeurs ont déposé auprès de la cour de district des États-Unis pour Washington, DC une demande de poursuite visant des entrepreneurs effectuant des travaux pour le gouvernement américain, dont The Louis Berger Group Inc. et Louis Berger International Inc. (collectivement, « LB »), que la Société a acquis en décembre 2018, alléguant qu'il y a eu violation de la loi intitulée Anti-Terrorism Act entre 2009 et 2017. La Société est d'avis que LB dispose d'une défense solide tant sur les aspects juridiques du litige que sur les fondements factuels, dans ce cas complexe et rarement visé par des litiges. La Société entend se défendre vigoureusement contre les allégations qui la visent et a déposé des requêtes préliminaires en rejet des procédures. Il est trop tôt pour prédire l'issue de cette poursuite.